

Interprétation des contextes funéraires.

Principes d'analyse des critères associés à la définition des tombes dites privilégiées

Sylvie de Longueville

1. INTRODUCTION

2. LE CONCEPT DE «PRIVILÈGE»

3. UNE ORGANISATION PYRAMIDALE DU POUVOIR

4. LES INDICES D'IDENTIFICATION

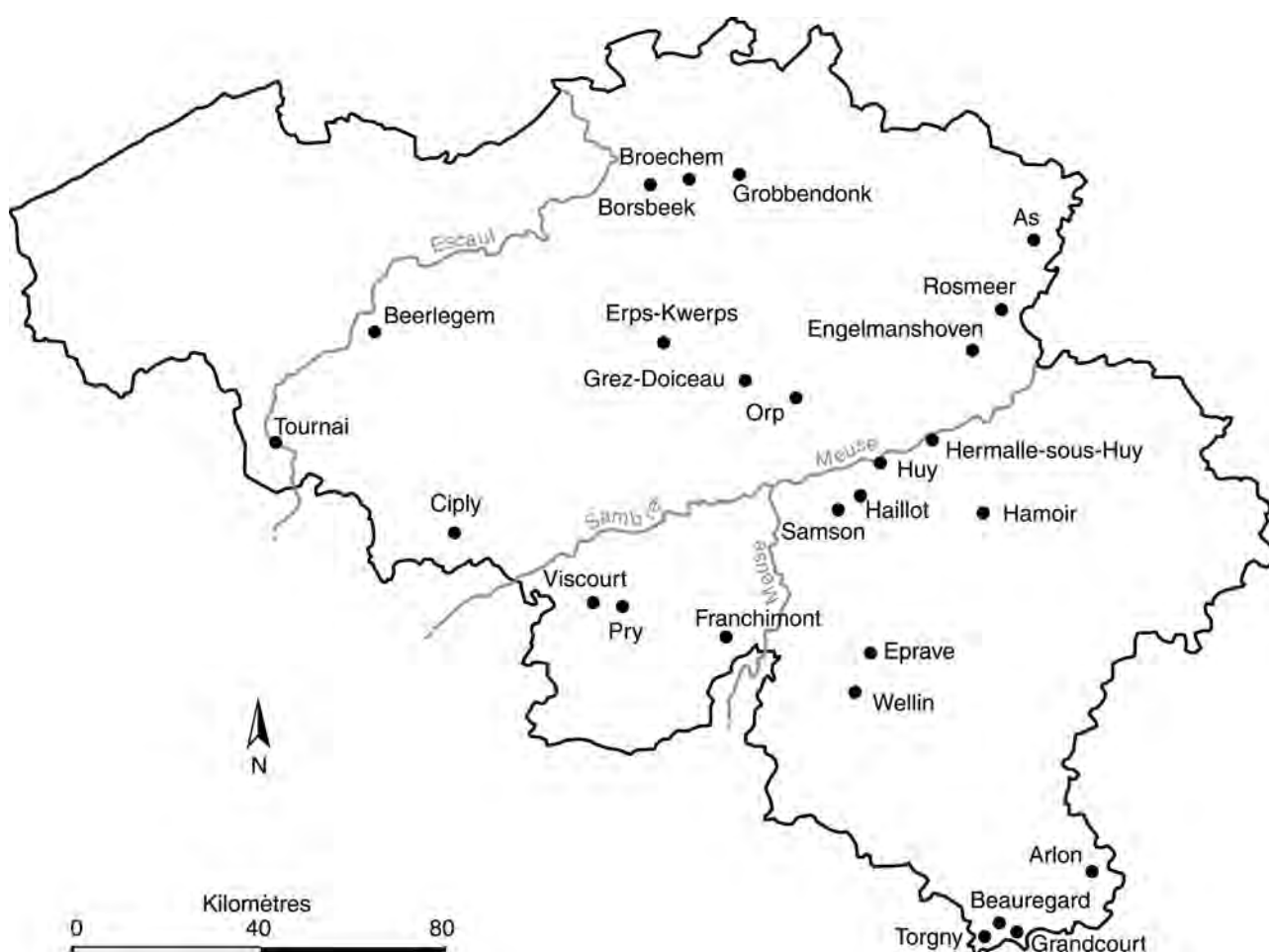
- 4.1. L'emplacement des sépultures
- 4.2. La structure interne
- 4.3. Le mobilier funéraire

5. CONCLUSION

1. Introduction

La définition de critères permettant une interprétation socio-économique contemporaine des sépultures de l'époque mérovin-
gienne est un sujet déjà largement exploré par les archéologues
allemands depuis près de quarante ans (Steuer 1968; Werner
1968; Irsigler 1969; Ament 1970; Christlein 1973; Ament 1986;
Böhme 1993; Müller-Wille 1996), synthétisé lors d'un colloque
en 1986 (Duval et Picard 1986) et repris encore depuis par les
études de A. Dierkens (Dierkens 1997), P. Périn (Périn 1995;
Périn 1998), L. Verslype (Verslype 1995; Verslype 1997;
Verslype 2003) ou B.K. Young (Young 1986) entre autres. Elle
paraissait être une de ces questions au sujet de laquelle tout ou
presque, a été dit et écrit.

Fig. 1 - Carte de répartition des sites sélectionnés.



Il était cependant intéressant d'appliquer ces réflexions à des exemples, souvent moins riches, de nos régions avec toutes les réserves que ces théories anciennes et récentes doivent inspirer¹. La présente contribution n'a d'autre ambition que de confronter celles-ci à ce que le temps a bien voulu céder de ces vestiges et de passer au crible d'une nouvelle analyse les critères énoncés par ces chercheurs.

La documentation archéologique se révèle en définitive très lacunaire. En effet, un grand nombre de fouilles a été réalisé au XIXe et au début du siècle dernier, périodes auxquelles la priorité était donnée à la quête de l'objet qui pouvait enrichir les collections de musées. Ainsi, dans leurs vitrines, quelques-uns de ces objets parfois d'une exceptionnelle qualité ont été isolés de leurs contextes d'origine, contextes qui, généralement, n'ont d'ailleurs pas été publiés ni même, enregistrés. De surcroît, il faut rappeler que les sépultures les mieux dotées ont été souvent visitées anciennement par des pillards de tombes ne laissant sur place que les objets de moindre valeur marchande ou ceux perdus ou oubliés². Nombre de ces sépultures, bien qu'incomplètes, renferment encore quelques éléments de mobilier significatif, soit par la richesse de leur matériau, soit par leur association peu commune³.

Si les textes révèlent en partie les grands découpages institutionnels, ainsi que les activités privées et publiques des plus hautes sphères de la société laïque ou religieuse, ils alimentent aussi la polémique des historiens sur l'existence ou non d'une noblesse légalement reconnue (Genicot 1962; Steuer 1968 et 1989; Irsigler 1969; Buchet et Lorren 1975, 35-36; Dierkens 1981, 41-54; Geary 1993; Halsall 1995; Le Jan 1995; Périn 1998; Werner 1999). La documentation archéologique, pour sa part, n'apporte pas d'argument à ce débat. À l'évidence, les informations qu'elle offre se placent sur un autre plan, celui de la reconnaissance communautaire de quelques-uns et de la traduction des relations hiérarchiques prévalant à l'époque. La tête de cette hiérarchie, héritière de la situation du Bas-Empire, est issue de la fusion lente et progressive des structures gallo-romaines existantes et leur aristocratie sénatoriale, grande propriétaire terrienne et de celles des nouveaux venus germaniques et de leurs chefs armés, mais qui gardent toutefois chacune leur spécificité⁴.

Qui étaient ces «privilegiés», quel rôle pouvaient-ils tenir dans la société, mais surtout pourquoi eux ou leurs survivants désiraient-ils marquer la particularité du défunt jusque dans sa tombe et de quelle manière ?

Ce qui est indubitable, c'est que des modèles prestigieux, royaux ou princiers ont influencé les choix de ces personnages nantis de la société. Il n'y a qu'à prendre pour exemple la sépulture païenne de Childéric ou chrétienne de Clovis (Périn 1972, 56; Young 1986, 383; Müller-Wille 1996).

Cette contribution est fondée sur le traitement statistique des données d'une soixantaine de sites belges sélectionnés en fonction de l'état de leur documentation et

ayant révélé une ou plusieurs sépulture(s) dite(s) privilégiée(s) ou de privilégié(s) d'après les critères décrits ci-dessous. Elles se répartissent sur tout le territoire avec une plus forte concentration de part et d'autre du sillon Sambre et Meuse et faisant jusqu'à présent défaut au nord de l'Escaut (fig. 1).

2. Le concept de «privilege»

À priori, les sépultures «privilegiées» (au sens matériel du terme) renferment souvent, si pas toujours, les corps de personnes privilégiées (au sens sociologique du terme), puissantes dans la société ou dans l'Église par leur richesse, leur fonction et par l'estime qui leur était portée⁵. Ces sépultures entraînent parfois autour d'elles et en fonction d'elles, le développement topographique de la nécropole, en en constituant ainsi le noyau primitif (Gründergrab), comme c'est le cas par exemple à Engelmanshoven pour la tombe masculine 8 (de Schaetzen et Vanderhoeven 1954; Vanderhoeven 1977) ou à Rosmeer pour la tombe masculine 10 (Roosens 1978). Il se peut d'autre part que des personnages importants aient été enterrés de manière modeste, à un endroit commun, voire anonyme. C'est avec cette nuance que se marque la limite de l'archéologie.

Les tombes dont il est question ici sont dites «privilegiées», terme équivoque préféré à ceux «d'aristocratiques» (l'étaient-elles toujours ?) ou «riches» (la richesse n'est qu'un des critères retenus pour les identifier), puisque quelques sépultures manifestement mises en exergue n'avaient pas ou plus la valeur de ces deux qualificatifs. Elles paraissent simplement se démarquer du reste de leur communauté et appartenir à une personne de rang plus élevé à un moment donné de l'histoire. Le caractère relatif du terme et son domaine d'application imprécis (à partir de quels critères a-t-on vraiment affaire à une personne privilégiée ou à une sépulture «privilegiée» ?) peuvent inciter à qualifier ces tombes de «particularisées» (Fixot 1986, 122); mais cet adjectif est moins restrictif et n'implique pas forcément les notions de «plus» ou de «mieux» qui concernent systématiquement ces sépultures. De même, parmi ces tombes privilégiées, il devait en être de plus privilégiées que d'autres; des comparaisons locales ou régionales peuvent être déterminantes pour l'interprétation de ces sépultures car ce qui est considéré comme étant un privilège dans une nécropole peut se pratiquer couramment ailleurs⁶. Enfin, la littérature fait souvent référence aux «tombes de chefs», considérées comme celles de guerriers d'origine germanique enterrés avec leurs armes. Il faut être prudent avec l'interprétation de ces tombes car tous les hommes libres se font enterrer avec leurs armes, sans avoir eu le statut de chef et sans même forcément avoir passé leur vie dans l'exercice militaire... Ainsi, le «chef» peut s'entourer de guerriers (*Gefogschaffen*) et diriger des troupes armées au service du roi, bien sûr (Périn et Feffer 1987, 196-197; Ament 1986, 44), mais il peut aussi être responsable de l'ordre et

de la gestion d'une localité, une région ou un domaine agricole, en plus d'être à la tête de sa propre *familia* (Geary 1993, 129-131). Ceci étant dit, il est extrêmement risqué d'assimiler l'occupant d'une sépulture à l'une ou l'autre de ces fonctions.

Il est intéressant mais cependant plus ardu de distinguer la tombe que le défunt ou ses survivants ont intentionnellement voulu privilégier, de la tombe que nos contemporains qualifient, peut-être à tort, de «privilegiée», d'après certains critères (Dierkens 1986 (a), 47). L'illustration parfaite de cette problématique se reflète à travers les tombes particulièrement bien dotées mais qui, apparemment, n'avaient pas d'autres moyens de mise en valeur (As : tombe 4 ; Borsbeek : tombes II-III et XXVII ; Ciply : tombe 684 ; Harmignies : tombes 15, 128, 156, 242 ; Saint-Victor à Huy : tombes 70, 88, 94B ; Rosmeer : tombe 10 ; Saint-Brice à Tournai : tombe 10).

3. Une organisation pyramidale du pouvoir

La Loi salique ne fait d'autre distinction qu'entre hommes libres (*ingenui* ou *Franci*) et non-libres (*servi casati, mancipia, pueri*), ayant chacun des prérogatives et des obligations.

Il convient de rappeler que les sépultures des VI^e au VIII^e siècles présentées ici ne concernent que la population de statut libre, parmi laquelle les hommes (sauf les hommes d'Église) devaient porter les armes et avaient le droit et, dans une certaine mesure, le devoir de se faire enterrer avec elles⁷. Par ailleurs, ils étaient sans doute les seuls à avoir les moyens de posséder des éléments de parures parfois richissimes. Une «échelle de valeur» a ainsi été établie, sans fondement légal, sans barrière horizontale rigide (Halsall 1995, 43 et 45), au sein même de cette catégorie juridique, en fonction du potentiel économique mais aussi de la reconnaissance sociale et du rôle militaire, politique, administratif ou de la fonction ecclésiastique de ses membres. En outre, ce privilège peut s'acquérir ou se perdre d'une génération à l'autre ou même durant une vie (Halsall 1995, 24) puisqu'il est fonction du potentiel économique de l'intéressé et de sa famille et de la volonté du souverain, du moins au VI^e siècle.

En effet, cette pyramide sociale est placée sous l'autorité du roi qui s'est entouré d'un palais, d'une garde personnelle (les *antrustions*) mais aussi d'aristocrates (les *leudes* ou les *nutriti*) qui exercent en son nom des charges laïques ou ecclésiastiques dans le royaume. L'élite, elle aussi, va s'entourer, à l'image du roi mais selon ses moyens, de compagnons libres et non-libres qui leur sont dévoués, essentiellement dans le contexte d'insécurité du VII^e siècle. Cette délégation de pouvoir va permettre à l'aristocratie de renforcer son emprise sur l'économie et sur les populations qui vivent sur ses terres et d'établir petit à petit un véritable réseau de relations annonçant l'atomisation du pouvoir et la féodalité.

Au Ve siècle, les grandes et riches familles romaines installées en Gaule fuient vers le sud le chaos des invasions et la désintégration de l'État impérial. Celles qui restent seront très tôt en contact avec la classe dirigeante germanique. Les armées barbares étaient composées, sur base tribale, de tout homme libre ayant les moyens de s'équiper. Ils étaient dirigés par les chefs militaires héréditaires ou par des hommes riches disposant de troupes importantes, qui recevront du roi des récompenses en argent ou en terre. Ce sont vraisemblablement les sépultures de ces chefs locaux que l'on retrouve dans les nécropoles namuroises du Ve siècle (Buchet et Lorren 1975, 44) et qui ont déjà été évoquées brièvement. Dans ce contexte d'instabilité, les funérailles devaient être considérées comme l'occasion d'étaler ses richesses et devenaient la scène idéale pour une (ré-) affirmation de la situation sociale de la famille du défunt (Halsall 1992, 275; Theuws 1999), pour en quelque sorte la légitimer de manière officielle. L'entretien de la mémoire du mort est ensuite nécessaire pour le maintien de cette reconnaissance (Le Jan 1995, 32).

À cette époque, la terre est la richesse par excellence, la richesse presque unique (Lot 1968, 391; Martin 1978, 192). Elle se gère, comme au Bas-Empire, sous la forme de grandes entités foncières que les souverains distribuent à leurs compagnons de combat dévoués à leur service et chefs de grandes familles⁸. Ces terres pouvaient se transmettre ensuite, notamment par héritage. Elles étaient gérées par les maîtres (*domini*) dont le pouvoir s'exerçait à la fois sur l'espace et sur les hommes qui y vivaient. En effet, ils n'en exploitaient personnellement qu'une petite partie, alors que le reste était entretenu par une main d'œuvre fixe, esclaves d'abord et petit à petit, par des tenanciers attachés à une parcelle de terre (*colonicae*, manse) qui suffisait à leur subsistance. En échange, ces derniers étaient obligés de se soumettre à des redevances et des corvées pour le maître. Celui-ci disposait également d'une troupe de guerriers domestiques (Le Jan 1996, 69) pour assurer la protection de ses terres et de ses hommes et livrer les bandits à la justice royale. Ce système permit aux propriétaires d'étendre leurs possessions sans difficulté de gestion. Cette aristocratie foncière est la plus puissante; les ducs, les comtes et les maires du Palais en seront issus.

Au VI^e siècle naît de la progressive fusion de l'aristocratie sénatoriale gallo-romaine et de cette classe dirigeante germanique une nouvelle aristocratie franque, de fonction ou de service (Werner 1976, 46) assujettie directement au roi (Steuer 1989; Halsall 1992) (ce sont ses leudes, aussi bien donc d'origine franque que romaine) et dont la subsistance dépend de lui mais sans reconnaissance légale. Le roi les nomme et les défait (elle n'est encore aucunement héréditaire au VI^e siècle), ce qui lui assure qu'aucune de ces familles ne prendra trop de pouvoir et lui permet de garder le contrôle sur ses terres. Cela a pour conséquence le large brassage entre les catégories sociales. Le souverain se sert de cette nouvelle aristocratie, les comtes et les ducs, pour remplir les hautes fonc-

tions au Palais ou en tant que déléguée de son pouvoir dans le royaume (administratif, judiciaire, financier, militaire). Leurs sépultures n'ont cependant jamais été identifiées formellement.

En contrepartie de ces services, le roi va leur céder des terres ou une partie de son trésor. Ainsi se forme cette aristocratie de la richesse (Geary 1993, 136), celle qui cherche à tout prix à stabiliser sa fortune et à assurer son avenir au cas où le roi déciderait de la déchoir de ses fonctions. La possibilité d'obtenir du pouvoir mais aussi la précarité de celui-ci entraîne des luttes entre les puissants (à cause de la compétition pour l'autorité, ces guerres devenaient des affaires privées, entre factions aristocratiques) mais aussi avec le roi (Halsall 1992, 275).

Au VII^e et au début du VIII^e siècle, le réseau de dépendance s'intensifie. Les Grands (appelés *proceres*) prennent de plus en plus d'indépendance vis-à-vis du roi (qui n'est désormais plus capable de les contrôler), possèdent d'immenses territoires transmissibles par héritage et le droit d'y administrer la justice, d'y nommer des officiers, d'y taxer, d'y lever un contingent militaire composé d'un nombre d'hommes plus important. La puissance foncière devient donc la condition de la force militaire. Une reconnaissance légale et des privilèges étaient graduellement accordés à cette classe ; petit à petit, la naissance devient un droit d'entrée (pouvons-nous parler dès lors de noblesse ?) ; ce fait est illustré par l'existence de riches tombes d'enfants (Geary 1993, 135).

L'élite va s'entourer, à l'image du roi et selon ses moyens, de compagnons (les *satellites*, *sodales*, *sicarii*, *sicii*) libres et non-libres qui leur sont entièrement dévoués, essentiellement dans le contexte d'insécurité du VII^e siècle (Lebecq 1990, 154). Ajoutons enfin que dorénavant, la hiérarchisation plus rigide et reconnue officiellement permet de limiter les démonstrations de faste (à effet essentiellement local et temporaire) lors des enterrements et de mettre l'accent sur d'autres valeurs⁹. Illustrant ce fait, l'attirance grandissante des membres de familles importantes pour les hautes fonctions ecclésiastiques dont elles ont le quasi-monopole¹⁰ et pour lesquels le monachisme était un genre de vie considéré comme une nouvelle expression de prestige qui donnait «une caution spirituelle au pouvoir qu'ils exerçaient sur les terres et les hommes (...)»¹¹. Ce nouvel engouement va permettre de souder sur le plan social et économique l'aristocratie laïque et ecclésiastique qui sont de même souche, autour de nouveaux chefs et par la même occasion, il constituera un facteur décisif pour la diffusion du christianisme.

En effet, dès le VII^e siècle, quelques femmes issues de l'aristocratie ont fondé des abbayes, s'y sont retirées, y sont mortes et enterrées (Le Jan 1995, 54). En leur qualité d'abbeses, «certaines de ces femmes profitaient d'une influence importante, réservée normalement aux femmes mariées à des princes» (Werner 1976, 62). Nous avons affaire à l'équivalent dans le monde laïc, des tombes aristocratiques ; en effet, à leur image, il s'agit d'un groupe

social fermé attachant beaucoup d'importance à son devenir après la mort mais bien entendu dans une perspective chrétienne engagée. La configuration topographique de leurs lieux de repos est d'ailleurs comparable : leurs tombes sont creusées dans une cellule privée, une chapelle ou un cimetière réservé aux religieux et parfois toutes sont disposées autour d'une sépulture particulière. Loin d'être un lieu d'ostentation, ces tombes ne manifestent que l'ultime geste de fidélité du défunt envers son ordre. Elles ne se singularisent pas et reflètent l'*humilitas* pour laquelle avaient opté ces premiers chrétiens, alors que leurs origines sociales auraient autorisé d'autres choix. Rappelons par exemple que les fondateurs de l'abbaye de Nivelles sont issus de la haute aristocratie austrasienne. Gertrude, fille de Pépin de Landen, y est inhumée et voulut incontestablement rompre avec l'usage ancestral, illustrant par cet acte «l'influence décisive de l'aristocratie sur ces comportements novateurs» (Young 1986, 381).

4. Les indices d'identification

Dans sa présentation d'ouverture du colloque de 1984 sur l'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en occident, J.-Ch. Picard offre d'emblée une liste de particularités pouvant faire d'une sépulture une tombe privilégiée. Dans nos régions, et jusqu'à preuve du contraire, les corps de ces personnages importants ne recevaient pas de traitement particulier, leurs tombes étaient rarement orientées différemment de celles de la nécropole¹² et l'association avec des sépultures de chevaux n'a jamais été prouvée de façon incontestable, si ce n'est bien sûr dans le cas de la sépulture royale de Childéric (Müller-Wille, 1970-1971).

Par contre, le reflet de la hiérarchie sociale au sein des communautés laïques est traduit dans des sépultures par trois aspects révélés simultanément ou individuellement dans chaque tombe: leur situation topographique, leur structure interne et le mobilier funéraire qu'elles renfermaient, l'idéal étant de retrouver la combinaison de ces différents éléments dans une même sépulture mais, comme le montre le tableau (fig. 2), ce constat est exceptionnel (à peine sept exemples).

4.1. L'emplacement des sépultures

L'interprétation de la nécropole implique une reconstitution du «paysage funéraire» tel qu'il devait se présenter aux yeux des survivants et que ceux-ci modelaient au gré du temps en fonction de la topographie du site, de l'évolution démographique, de cohabitations d'entités familiales distinctes, de l'intégration de la nouvelle religion dans la communauté, et donc de nouveaux usages mais aussi du décès des personnages importants dont les sépultures pouvaient cristalliser un nouveau noyau pour le développement ultérieur de la nécropole ou d'une partie de celle-ci.

Dans son étude de 1973, R. Christlein met en évidence trois situations que peuvent occuper les sépultures «privilegiées» (*Qualitätsgruppe C*) au sein des nécropoles de l'ouest et le sud de l'Allemagne. En 1981 et 1986, A. Dierkens reprend, étoffe et illustre ces réflexions pour nos régions et en 1993, H.W. Böhme consacre un article aux Adelsgräber des VIe et VIIe siècles. Il y donne environ 150 exemples de sépultures riches et occupant une situation topographique particulière (relation avec une église, tertre, construction en bois,...) dans la vaste région entre le nord de la France et l'est de la Bavière.

Selon la première observation, les sépultures privilégiées sont disposées indifféremment sur toute la surface du champ de repos c'est-à-dire qu'elles ne se démarquent pas extérieurement du reste de la communauté, du moins, cette démarcation ne se manifeste-t-elle plus à notre époque¹³. Il faut alors se demander comment ces sépultures étaient reconnues par les générations suivantes. Une épitaphe et la tradition orale pouvaient-elles être les seuls vecteurs d'un souvenir particulier lié à certaines tombes ? La réponse est probablement positive, au moins pour une période relativement courte suivant le décès, tant que la mémoire collective reste vive. Aujourd'hui, seule la fouille permet de les distinguer du reste de la communauté, que ce soit par la qualité du mobilier qu'elles renferment ou celle de leur structure interne. Ces tombes se situent essentiellement entre la fin du Ve et le début du VIIe siècle en Europe de l'ouest (Van de Noort 1993, 71). Dans les cas retenus en Belgique, ces tombes existent encore durant la seconde moitié du VIIe siècle (Borsbeek, Ciply, As). M. Last et H. Steuer (1969), ainsi que R. Christlein (1973, 160) les assimilent à la tranche aisée de la population paysanne, de riches fermiers qui ne pouvaient pas (ou ne désiraient pas) user de leur influence pour obtenir une séparation matérielle de leurs tombes.

Dans les communautés rurales de Ciply (tombe 684) et de Harmignies (tombes 15, 128, 156, 242), quelques tombes ont livré un mobilier funéraire abondant et plus riche que celui des autres sépultures de ces sites. À Rosmeer, la tombe 10, celle d'un jeune homme bien armé (une épée longue, un scramasaxe, une lance et un bouclier, en plus d'un gobelet en verre) semble être la plus ancienne de la nécropole (quatrième quart VIe siècle) et c'est sans doute autour d'elle et en fonction d'elle que les premières tombes, ses contemporaines, ont été installées. Cependant, très rapidement, dès le VIIe siècle, une autre sépulture s'y est superposée. Enfin, dans la nécropole de Saint-Brice à Tournai la tombe d'une jeune fille (tombe 10), datée du tournant entre le Ve et le VIe siècle, est pourvue de plus d'une vingtaine d'objets dont quelques-uns de très belle qualité (une fibule ansée en argent doré et niellé, un bracelet en argent doré, une passoire à vin en argent doré, une coupe hémisphérique apode en verre bleu,...).

Fig. 2 - Tableau récapitulatif des sites sélectionnés et des critères retenus pour chaque tombe dite privilégiée. Les points d'interrogations signifient que les renseignements sont inconnus, les tombes en grisés sont celles qui ont été perturbées avant la fouille - A : topographie ; B : mobilier ; C : infrastructure).

SITES	tombes	sexes	A	B	C
Arlon	III	F	x	x	
	VII	F	x	x	
	X	M	x	x	x
	XI	F	x	x	
	XII	M	x	x	
	XIII	M	x	x	
	XV	F	x	x	
	XVII	F	x		
	XIX	F	x		
As	4	?	x (?)		x
Beauregard	1	M	x	x	?
Beerlegem	110	M	x		
	111	F	x	x	x
	122	M	x	x	x
	128	M (et F?)			x
Borsbeek	II-III	F et ?			x
	XXVII	?		x	x
Ciply	684	F		x	
Engelmanshoven	8	M	x	x	
Eprave : Croix Rouge	849	M	?	x	?
	877	M	?	x	?
Erps-Kwerps	24	F	x		x
Franchimont	28	F	x	x	x
	29	?	x		x
	30	F	x		x
Grandcourt	-	F	?	x	x
Grez-Doiceau	inédit	F	x	x	
	inédit	M	x	x	
Grobendonk	110	M et ?	x		x
	178	M	x		x
Haillot	Inédit	M	x		
Hamoir	81	M	x	x	x
	88	F	x	x	
	111	M	x		
Harmignies	15	M		x	
	128	M		x	
	156	F		x	
	242	M		x	
Hermalle-sous-Huy	18	M et F	x		x
	19	M et F	x		x
Huy : Saint-Victor	70	F		x	x
	88	F		x	
	94b	F		x	x
Orp-le-Grand	5	F	?	x	
	9	M	?	x	x
Pry	18	F	x (?)	x	
	24	M	x (?)	x	
Rosmeer	10	M		x	x
	89	M	x		x
	90	F	x	x	x
	91	F	x		
	96	M	x	x	x
	98	M et F	x		
	108	M	x		x
	109	M	x		
Samson	18	F	?	x	?
	19	F	?	x	?
Torgny	278	M	?	x	
	818	F	?	x	
Tournai : Hôtel de Ville	15	M	x	x	
Tournai : Saint-Brice	10	F	x	x	
Tournai : Saint-Piat	7	F	x	x	
Viscourt-sous-Clermont	1	M	x		x
	2	M	x		x
	6	F	x		x
Wellin	19	F		x	

Dans ce dernier cas, il faut rappeler la théorie de Ch. Bonnet qui souligne que se faire enterrer sur certains sites importants, royal en l'occurrence, constituerait en soi un privilège et que ces tombes ne requerraient dès lors pas d'autre signe distinctif (Bonnet 1986, 110). Un demi-siècle plus tard en effet, l'emplacement de cette tombe semble avoir été oublié puisqu'une autre tombe venait également s'y superposer.

La seconde observation distingue les tombes qui se trouvent seules ou groupées en enclaves «privilegiées», isolées de la masse par une structure légère, un tertre ou un fossé¹⁴. Ces sépultures sont régies selon un ordonnancement indépendant du reste de la nécropole, c'est-à-dire en fonction par exemple de la tombe d'un ancêtre et non par rapport à l'inhumation du dernier défunt de la communauté. Ce sont les tombes réservées à quelques personnes de qualité ayant appartenu aux membres d'une famille domaniale qui se réserve une concession «familiale» ou celles de chefs entourés de leurs guerriers et de leurs proches. Ces sépultures peuvent attirer en effet autour d'elles un ensemble d'inhumations moins fastueuses aussi bien sur le plan de la structure interne que sur celui de la qualité du mobilier qu'elles renfermaient, comme c'est le cas à Beerlegem, Hamoir et sans doute à Rosmeer. Enclos funéraire en bois de 6 mètres de diamètre au sein d'une aire réservée aux tombes les mieux dotées à Hamoir, fossé circulaire interrompu dans l'axe de la tombe à Franchimont et Hailot¹⁵ ou tertres groupés ou isolés à Beerlegem, Rosmeer et Engelmanshoven, ces superstructures présumées peuvent avoir été considérées comme une réponse païenne aux constructions monumentales dressées par l'élite chrétienne afin d'abriter ses sépultures remarquables (Van de Noort 1993, 66 et 71). Toutes se situent entre le second quart du VI^e siècle et le milieu du VII^e siècle. Dans les deux cas, la «monumentalisation» de la tombe crée un lien matériel visible entre les successeurs du défunt et la terre sur laquelle ce dernier a été enterré et qui lui appartenait peut-être. Ces aménagements peuvent aussi être interprétés comme une protection spirituelle ou encore matérielle contre les méfaits de pilliers. Paradoxalement, ils peuvent avoir été par la suite un signal d'attraction pour ces derniers.

Quoi qu'il en soit, l'énergie dépensée pour la réalisation de superstructures par rapport à celle investie dans le creusement d'une tombe plate, est certainement un signe de l'importance qu'accordaient les survivants au personnage défunt. Elles sont donc sensées recouvrir les sépultures prestigieuses¹⁶. En effet, presque toutes ces tombes (sauf quelques tombes pillées à Rosmeer), même si leur mise en exergue matérielle n'est plus qu'hypothétique aujourd'hui, réunissent d'autres critères de distinction, à savoir une fosse particulièrement spacieuse ou soignée et/ou un mobilier funéraire remarquable.

Enfin, la troisième observation met en évidence les tombes situées au sein d'un édifice en pierre ou directement autour de celui-ci. L'objectif était alors de bénéficier d'une protection résistante, matérielle ou spirituelle¹⁷,

ainsi que de la perpétuation de la mémoire du défunt qui justifiera le statut et l'autorité des descendants puisque mémoire et puissance étaient indissolublement liées (Le Jan 1995, 47).

Ces bâtiments sont conçus comme des mausolées, à vocation simplement funéraire dans un premier temps (Erps-Kwerps, Franchimont) ou comme signe d'adhésion à la religion chrétienne (probablement Hermalle-sous-Huy, Arlon, Grobbendonck, Tournai). Que ce soit par la récupération de monuments romains (Erps-Kwerps) (Verbeek 1987-1988 et 1995)¹⁸ ou par la construction d'une enceinte axée NO-SE au sein d'un cimetière commun (Franchimont) (Bequet 1881 ; Dierkens 1981(a), Dierkens 1989), l'objectif était simplement de se distinguer du reste de la communauté, d'en faire en quelque sorte des caveaux de famille motivés par des raisons socio-économiques, certainement, étant donné que ces tombes renfermaient un mobilier funéraire plus abondant et plus riche que les tombes contemporaines¹⁹. La vaste tombe de Erps-Kwerps, ainsi que d'autres du cimetière de Franchimont ont cependant livré deux petites croix en plomb qui ne sont pas la preuve de l'appartenance du mort à la religion chrétienne, mais au moins que cette nouvelle doctrine était présente dans les esprits à cette période là.

En effet, au VII^e siècle, les membres des familles aristocratiques voulaient sacrifier leur pouvoir en érigeant sur leurs domaines des édifices chrétiens et en resserrant par la même occasion les liens de la *familia* autour d'eux²⁰. Il s'agit donc bien dans ce cas-ci, d'initiatives privées d'aristocrates désireux peut-être d'imiter le modèle royal en construisant sur leurs terres des mausolées funéraires, indépendamment de la présence de reliques²¹. Ces petites églises domaniales sont un signe de la christianisation de ces aristocrates moyens, parfois loin des grands centres urbains et bien avant l'établissement du système paroissial²².

À Arlon, les sépultures de quelques individus d'une *familia* dirigeante se trouvaient en relation directe avec l'édifice qui avait été établi dans le seul but de les contenir durant presque un siècle et demi (les autres parents étant probablement enterrés sur leur propre terre, celle sur laquelle ils exerçaient le *dominium* (Roosens et Alénus-Lecerf 1963, 167)). L'utilisation rationnelle de l'espace interne en est la preuve : la première tombe disposée dans l'angle ouest de la nef et les autres en une seule rangée dans un premier temps et ensuite de manière plus disparate dans l'édifice. Un fait interpellant est qu'aucune ne fut retrouvée aux endroits privilégiés que sont le chœur et l'avant-chœur. Ce phénomène rend la destination primitive de l'édifice bien incertaine, entre religieuse et sociale. Les fondateurs se sont donc contentés du fond de la nef, et, parmi eux, une femme a été installée devant l'entrée de l'édifice, sous le seuil, perpendiculairement aux autres tombes qui sont, elles, axées comme la construction, NO-SE. Ajoutons que le lieu n'a pas été abandonné à l'époque post-mérovingienne mais qu'il s'est développé en église paroissiale jusqu'en plein Moyen Âge et on y enterrait

encore les défunts jusqu'en 1853. Cet exemple peut être comparé à ceux d'Hordain (près de Cambrai, dép. du Nord) où la chapelle a été érigée au sein d'une nécropole existante, de Flonheim (haut Rhin) et de Morken (Rhin moyen) ainsi qu'aux sépultures de l'aristocratie de Cologne qui, au contraire des tombes princières sous la cathédrale, se contentaient des églises extra muros.

À Hermalle-sous-Huy, le domaine a été fondé par les membres d'une *familia* aristocratique dont les inhumations, sans mobilier et datées de la seconde moitié du VII^e siècle, ont été retrouvées au sein et autour d'un mausolée presque carré (14 m sur 12 hors oeuvre) entouré de portiques sur trois de ses côtés. La présence d'enduit sur les murs permet de penser que l'édifice était couvert d'une toiture pour les protéger, l'épaisseur réduite de la base de

ces murs laisse deviner une superstructure en matériaux légers. Une porte d'accès se dessinait au centre de la façade NO. L'espace central de cette construction était occupé par quatre sépultures dont la 18 et la 19, en sarcophages. Ceux-ci seront mis en évidence lors de l'abaissement ultérieur du niveau du sol. Le caractère chrétien de l'édifice est mis en doute par deux éléments : d'abord, il n'est pas "orienté" (à l'instar de Saint-Martin d'Arlon et de Saint-Piat de Tournai d'ailleurs) et surtout, il ne présente pas de chœur, qui serait un signe de la vocation religieuse de l'édifice. Au contraire, le plan basilical et les dimensions réduites, la présence de portiques, l'orientation des sarcophages, le décor chrétien de l'un d'entre eux ainsi que la présence de ce qui a pu être un autel, ajouté dans un second temps à l'édifice primitif, tous ces éléments ten-

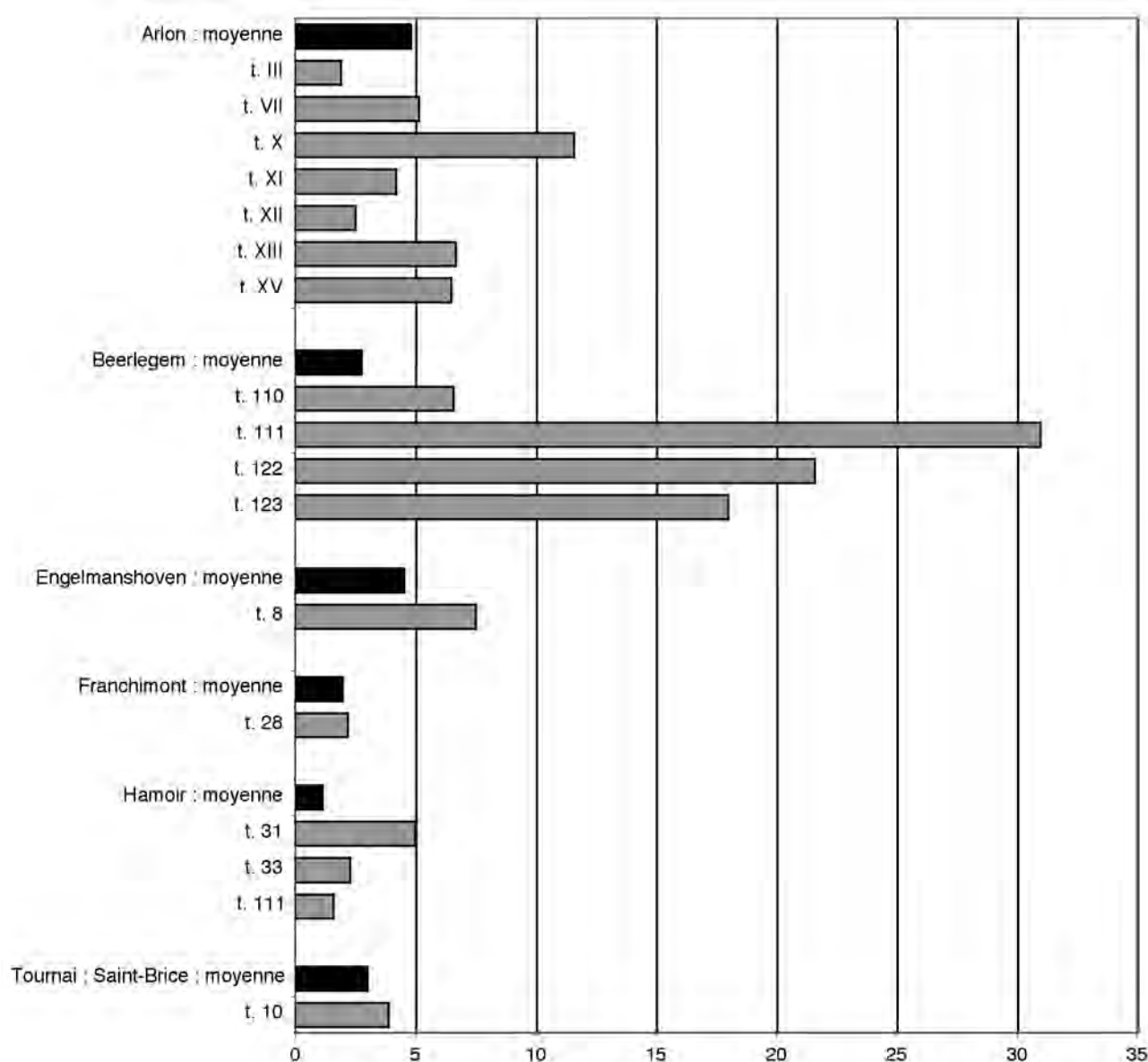


Fig. 3 - Histogramme des volumes comparant quelques fosses dites privilégiées avec le volume moyen des fosses de leur site (en m³).

draient à faire croire que le mausolée funéraire a, tout comme Arlon en son temps, été transformé en un bâtiment du culte chrétien.

Les cas sont plus fréquents pour lesquels des tombes de l'époque mérovingienne ont été recouvertes ou avoisinées, souvent après cette période, par une église en bois ou directement en pierre²³.

La chapelle de Ouwen à Grobbendonk a été érigée alors que la nécropole païenne voisine est encore en usage jusqu'au VIIe siècle mais un groupe de personnes (une famille domaniale ?) a délibérément choisi de s'en démarquer durant la seconde moitié du VIIe siècle, pour des raisons religieuses et/ou sociales²⁴ ou encore parce qu'il s'agissait d'une nouvelle communauté arrivée récemment dans la localité. Les descendants de ces défunts, à la fin du VIIIe ou au début du IXe siècle, ont voulu consacrer l'endroit en érigeant une chapelle rectangulaire en bois (traces de trous de pieux formant une nef de 11,50 m sur 4,50) par-dessus les tombes (Roosens 1985, 130). Cette hypothèse entre dans le contexte de l'époque lorsque les églises commençaient à attirer à elles les inhumations.

Désirait-on mettre en évidence une tombe plus qu'une autre? Autrement dit, cette chapelle a-t-elle été établie en respectant l'emplacement des sépultures? Si nous considérons le tracé évoqué par les trous de pieux, il semble que le bâtiment recoupait quelques-unes de ces tombes anciennes (dont nos tombes 110 et 173), comme si leur emplacement n'était plus connu et certaines d'entre elles sont également localisées à l'extérieur de l'espace dessiné par les trous de poteaux. Cependant, un argument contraire, en faveur d'une reconnaissance au sol de ces sépultures, est que le bâtiment en bois respecte exactement leur axe. Il est probable que c'est le lieu même plutôt qu'une tombe en particulier que les constructeurs ont voulu consacrer et mettre en évidence en érigeant cet édifice domanial chrétien. Ils désiraient certainement entretenir la mémoire familiale et rappeler la légitimité de la possession du domaine.

Cet exemple peut être comparé à ceux de Morken (Rhénanie) ou de Tuggen (Suisse) et, en Belgique, la situation est identique à Landen (Mertens 1976) et à Waha (Mertens 1976).

Nous devons enfin signaler un fait qui n'est pas clairement attesté en Belgique mais qui est supposé pour les sites de Arlon et Grobbendonk, à savoir la nécropole exclusivement réservée aux membres de familles dirigeantes. En effet, à Arlon, si l'édifice en pierre avait bien été réservé à l'élite locale, nous ne connaissons pas l'emplacement exact des sépultures plus communes contemporaines et à Grobbendonk, si nous savons que l'aire funéraire de la Chapelle de Ouwen avait bien son équivalent plus modeste à quelque 400 mètres de là, nous ignorons si c'est pour des raisons sociales que ses occupants ont choisi de se déplacer.

C'est un phénomène que l'on retrouve beaucoup dans le courant du VIIe siècle, sur le Rhin supérieur et dans la région du Danube, mais pas exclusivement (Van de Noort

1993, 71). On voit parfois se construire sur ces sites, au VIIIe siècle, des églises. H. Ament, en se basant sur l'exemple de la nécropole de Flonheim, a effectivement soutenu l'hypothèse qu'il existait des petits cimetières réservés aux Sippes nobles. Toujours selon l'auteur, de telles nécropoles pouvaient cependant également avoir été utilisées par des paysans libres ! (Ament 1970, en particulier p. 130-150).

En 1973, R. Christlein reconnaît et traite ces cimetières isolés de la masse. Il analyse les différents cas de figure de répartition topographique et voit dans les regroupements de tombes à l'extérieur des cimetières communs l'expression de la liberté dans le choix du lieu d'inhumation, c'est-à-dire la totale indépendance de ce groupe social. Il est intéressant de signaler en outre que le même auteur, lors de l'étude de telles nécropoles sur le Danube supérieur, remarque une durée d'utilisation plus courte que les cimetières communs et qu'il en déduit que ces populations privilégiées avaient les moyens d'être plus mobiles que le reste des gens; il va même jusqu'à supposer qu'ils pouvaient se déplacer d'un de leurs domaines à un autre (Christlein 1973, 168).

J. Mertens (1976, 49) enfin remarque que de telles mises à distance ne concernent que les familles dirigeantes au VIe et durant une bonne partie du VIIe siècle (le roi, la haute aristocratie, le clergé, les saints), alors qu'à la fin du VIIe siècle mais surtout dans les siècles suivants, cette coutume sera plus répandue parmi les membres de la «petite élite».

4.2. La structure interne

Lorsque la sépulture n'est pas intacte et que le mobilier qui subsiste en place ne fournit plus d'information quant à l'aisance matérielle du défunt, un autre indice peut interpellier, la structure interne.

Ce terme désigne autant la technique utilisée pour la réalisation du coffre funéraire et de sa fosse, que les dimensions et les volumes de ceux-ci, en prenant en compte la disponibilité des matériaux sur place (Van Doorselaer 1977, 216) et donc en effectuant une étude sur l'ensemble de la nécropole où a été trouvée une sépulture dite «privilegiée».

Les fosses sont majoritairement aménagées en pleine terre²⁵ mais aussi en caissons de pierres sèches ou maçonnées²⁶, c'est-à-dire qu'elles ne se démarquent pas des autres par leur technique de construction. La tombe qui se différencie de cette règle générale peut interpellier pour la reconnaissance d'un privilège.

Plus rares mais plus significatives, les chambres funéraires en bois de tradition germanique, comme on en trouve par exemple à Beerlegem avec la riche sépulture féminine 111 qui devait être isolée par un tertre et dont la chambre funéraire devait mesurer 3,70 sur 2,30 m sur une hauteur de 1,35m. Un autre exemple peut être mentionné à Orp-le-Grand où la chambre devait faire environ 2 m de

Théories	Périodes	Région étudiée	Armement	Divers
R. Christlein (1968-1973)	500-680	Sud et ouest de Allemagne	Epée longue avec pommeau orné Scramasaxe Lance Bouclier Angon Pointes de flèche Casque	Brides et harnachements Bague en or Vaisselle en bronze Sceau en bois à garniture en bronze Récipient en verre (VIIe s.) Boucles et plaques-boucles ornées Bassin en bronze
M. Martin (1978)		Suisse		Harnachement de chevaux + Sceaux en bois + Bassins en bronze
P. Périn (1981)	fin Ve-dbt VIe s.	Entre Seine et Rhin	Angon + Epée longue + Lance + Francisque + 3 pointes de flèches + Bouclier Casque	
J. Werner (1968)	fin Ve-fin VIe s.	Francs et Alamans	Francisque + Angon + Epée longue + Scramasaxe +	Elément équestre +
	VIIe s.		Epée longue + Scramasaxe + Pointes de flèche + Bouclier	Eperons +
J. Werner (1968) et G. Irsigler (1969)	sec. moitié Ve s.	Cologne	Francisque + Lance +	
F. Stein (1968)	VIIIe s.	Allemagne	Epée longue + Scramasaxe + Lance + Flèches	Eperons Etrier
H. Steuer (1968)	Ve-VIIIe s.		Epée longue + Bouclier + Lance +	

Fig. 4 - Tableau récapitulatif des théories concernant le contenu des sépultures masculines dites privilégiées par périodes et par régions (les croix à côtés des objets indiquent que leur présence est indispensable pour une discrimination).

large et renfermait un homme armé entre autre d'un angon, une épée et un bouclier. Les chambres funéraires en bois qui contiennent les riches tombes de guerriers et de leur épouse, appelées du «type de Morken» ou «type A»²⁷ se répartissent sur les marges du nord et du nord-est de l'espace franc (qui reste en contact avec le domaine purement germanique d'où est issue cette tradition : nord et est de la Hollande, Westphalie, Basse-Saxe, Thuringe, Rhénanie) et jusqu'en Alémanie²⁸. Nous constatons effectivement que six de ces tombes se concentrent dans le nord du pays²⁹ et que deux seulement se trouvent au «centre-sud»³⁰. Peut-être doit-on les considérer comme un «équivalent pour le nord» des caveaux en pierre dont il a été question plus haut, même si, rappelons-le, ces derniers sont plus répandus et attribués à toutes les couches de la population, alors que les premiers sont beaucoup moins fréquents. Au moins deux de ces chambres renfermaient deux personnages (un couple mixte et l'autre constitué

d'au moins un homme). Les autres contenaient quatre fois un homme, une fois une femme et une dernière à As (prov. de Limbourg) reste indéterminée. Enfin, toutes ces chambres sont datées entre le VIe siècle (celle d'Orp-le-Grand n'est pas plus précisément datée) jusqu'à la fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle, la grande majorité se situant au VIIe siècle.

La taille des fosses mais surtout celle des cercueils semblent logiquement être fonction de la physionomie du défunt³¹. Nous avons constaté que dans une grande partie des cas pour lesquels nous avons des données chiffrées, les cercueils étaient de taille supérieure par rapport à la moyenne de leur site.

Lorsqu'on observe les dimensions des fosses, les choses se dessinent de façon encore plus évidente. Sur dix-sept sépultures «privilégiées» dont nous connaissons les dimensions des fosses, quatorze sont au-dessus du

volume moyen sur leur site, et parfois, très au-dessus de la moyenne, comme le montre l'histogramme (fig. 3) pour Beerlegem. Il faut raisonner ici en terme d'énergie investie dans le creusement de la fosse³².

Mais comme pour les matériaux, les dimensions peuvent être fonction de circonstances locales, de la nature du sous-sol³³ et de l'état d'érosion de celui-ci. En outre, il faut envisager que certaines situations, politiques ou sanitaires par exemple, et dont nous n'avons pas connaissance, obligeaient les hommes à enterrer leurs morts à la hâte, dans des fosses donc plus petites.

Les profondeurs des fosses telles que les décrivent les publications correspondent en réalité au niveau absolu d'apparition de la tombe soustrait au niveau absolu du fond de la tombe (Verslype 1995, 311). Or, un paramètre influençant cette mesure et dont il n'est pas aisé de quantifier l'action est le phénomène d'érosion³⁴.

L'imposante emprise au sol et dans le sol de certaines fosses reste difficilement explicable si nous ne l'interprétons en terme d'espace réservé au mobilier funéraire qui peut dès lors être déposé avec le défunt, en abondance et sans contrainte de place (Verslype 1995, 309). Dans ce sens, il est légitime de supposer, comme R. H. P. Proos, que le volume de la fosse est indicateur de l'aisance du défunt.

Dans le même ordre d'idée, M. Martin (Martin 1976, 12-21) a établi que la capacité moyenne d'un homme est de creuser, par jour, 4,5 m³. Les fosses plus spacieuses ont dès lors dû être réalisées par plusieurs ouvriers (et parfois menuisiers) et, en plus de l'aspect symbolique des dimensions importantes, cette collaboration ne pouvait sans aucun doute être accessible qu'à l'élite³⁵.

Force nous est donc de constater que les tombes les plus volumineuses sont celles qui sont aussi les mieux dotées et/ou qui se démarquent topographiquement et d'en conclure que les dimensions et les volumes ont bien un rapport avec la personnalité du défunt et que ce sont toujours les mêmes tombes qui se démarquent.

4.3. *Le mobilier funéraire*

Le dernier indice du caractère «privilegié» d'une tombe et de son occupant, est bien-entendu la richesse et la qualité du mobilier qu'elle contenait, desquelles il est possible de déduire, sinon le rang social du défunt, au moins le potentiel économique de celui-ci et de son entourage³⁶.

Comment faut-il comprendre la signification du somptueux mobilier funéraire qui suivait parfois le défunt dans la tombe : était-il réellement considéré par les survivants comme un moyen de se démarquer socialement, de démontrer son pouvoir économique? Il faudrait alors admettre la valeur démonstrative des richesses lors de l'inhumation... avec les risques de pillage que cela suppose. Ou alors, les objets accompagnaient-ils le défunt en toute discrétion, simples témoins de l'attachement des proches? Il faut en outre déceler dans ce mobilier toute sa valeur symbolique exprimant le statut de l'individu bien

sûr et ses relations avec ses contemporains (Effros 2002).

Les tombes de femmes paraissent plus facilement «classables» en larges catégories de manière objective parce qu'elles renferment des éléments de parures dont le matériau et la finesse d'exécution (damasquinure, cloisonnage, ciselure, filigranes, ...) ³⁷ ainsi que la provenance (ou les influences) informent sans aucun doute sur leur valeur marchande et par conséquent, sur l'aisance de leur propriétaire³⁸.

Par ailleurs, la valeur symbolique des objets, sans doute aussi significative à l'époque que leur coût (et ces deux aspects sont parfois liés), reste cependant problématique et concerne essentiellement les tombes masculines. Par exemple, le casque dont un seul exemplaire a été retrouvé chez nous, à Trivières ou l'angon, pièce rare, est souvent associé à un dépôt multiple d'armes mais aussi à quelques objets de valeur³⁹.

Les théories ne manquent pas sur le sujet (fig. 4). Leurs conclusions reposent sur des études régionales, locales ou monographiques; il faut dès lors être prudent quant à l'application stricte de celles-ci dans d'autres régions.

Une étude a été réalisée par R. Christlein qui a proposé, en 1966 et 1973, après une analyse statistique portant sur les nécropoles alémaniques du sud et de l'ouest de l'Allemagne, entre 500 et 680, une classification des tombes (masculines et féminines) selon le matériel qu'elles contenaient. Il s'est appliqué à la mise au point d'une liste de critères pour la reconnaissance des sépultures dites privilégiées. Jugeant la catégorisation antérieure trop restrictive (riche ou pauvre), il présente les attributions exactes de quatre nouveaux groupes (*Qualitätsgruppe* A-D), par niveau de richesse.

L'objectif de cette recherche est de mettre en rapport la valeur réelle ou symbolique du mobilier funéraire avec la richesse et le potentiel économique du défunt et de son entourage. Il n'est nullement question ici d'une supériorité sociale mais bien économique (les deux n'étant pas forcément toujours liés). Les groupes A (pauvreté prononcée, parfois quelques perles chez les femmes), et D (tombes extraordinairement riches, royales, princières ou duciales, rarissimes, sans distinction temporelle ou spatiale) n'entreront pas dans le cadre d'une étude sur les sépultures privilégiées; notre intérêt se porte sur l'équivalent de ce que l'auteur appelle les «groupes de qualité» B (tombes avec des objets de qualité moyenne dont une épée) et surtout C (ce sont les «tombes de chefs» : les hommes avec épée et pièces de harnachement; les femmes parées de fibules cloisonnées en or ou dorées; tous sont accompagnés de vaisselle en bronze et en verre), les frontières entre le sommet du groupe B et le groupe C se confondant parfois.

Ce modèle de lecture du contenu des tombes est également intéressant parce qu'il permet de déterminer l'appartenance à un des groupes de n'importe quelle tombe, intacte ou pillée, pourvu qu'il y reste quelques objets. Ceci a permis à l'auteur d'établir un schéma théorique de la société sous les Mérovingiens.

M. Martin (1978, 192), de son côté, a émis l'hypothèse, pour le site de Bâle-Bernerring en Suisse, que les hommes accompagnés de harnachements de chevaux, de seaux et de bassins en bronze devaient appartenir à la petite aristocratie (*niederer Adel*).

Un autre constat a déjà été établi dans le Nord de la France, sur le site de Mézières en particulier (dép. de la Meuse), par P. Périn (1972 et 1998, 176-177) pour les sépultures de la caste militaire dominante à la suite des conquêtes de Clovis, les «chefs» de la fin du Ve et le début du VIe siècle. Leur armement se compose au minimum de quatre armes offensives lourdes (contre trois, maximum, dans les tombes «ordinaires») : un angon, une épée, une lance, une francisque; de trois armes offensives légères : les pointes de flèches, et d'une arme défensive : le bouclier (et plus rarement le casque). Le mobilier restant se compose, sans règles générales, d'objets d'une richesse inhabituelle, d'éléments de harnachement, de mors, d'éléments de ceintures (boucles, ...) et de divers objets usuels. Dans l'absolu, si une tombe est dotée d'un angon et d'un bouclier, il y a de fortes probabilités pour que le défunt ait été détenteur de pouvoir (Périn 1981, 44).

L'auteur va même plus loin en distinguant trois

groupes à l'intérieur de la catégorie des privilégiés, mais il précise que les limites entre ceux-ci sont vagues : d'abord il isole les tombes de qualité royale ou princière avec des armes décorées d'orfèvrerie, accessoires en métal précieux (or, argent) et travaillé (cloisonné), multitude d'éléments de vaisselle de toute nature,... Ensuite, les tombes moins abondamment dotées, incluant toujours le casque (mais plus rare), les armes et les boucles décorées d'orfèvrerie cloisonnée et quelques pièces de vaisselle. Et enfin, les tombes dans lesquelles se retrouve le même nombre d'armes que dans les précédentes mais celles-ci ne sont plus finement parées de décorations à caractère précieux. Elles renferment encore une ou deux pièces de vaisselle qui sont toujours remarquables (cornes à boire en verre, bassins en bronze,...) ainsi que des accessoires vestimentaires d'orfèvrerie cloisonnée et des éléments équestres.

Au VIIe siècle, toujours selon P. Périn (1987 (b), 186), l'épée et la lance sont les attributs des seuls «chefs», alors que les simples guerriers ne portaient plus que le scramasaxe.

J. Werner propose, en 1968, quelques observations sur la combinaison des armes dans les tombes de guerriers

Localisation et num.des tombes	Argent	Argent doré	Or	Datation
Huy (Saint-Victor), tombe 94b	1		7	475-525
Huy (Saint-Victor), tombe 70	3	1	2	475-525
Tournai (Saint-Brice), tombe 10	3	3		490-500
Tournai (Saint-Piat), tombe 7			3	500-525
Huy (Saint-Victor), tombe 88	2	6		525-540
Wellin, tombe 19		2	3	525-550
Pry, tombe 18	3	2	1	525-550
Ciply, tombe 684	1	2	1	525-600
Samson, tombe 18	7			550
Samson, tombe 19	4	1	1	550
Orp-le-Grand, tombe 5		5		550-600
Beerlegem, tombe 111	1		3	587+/- 10
Torgny, tombe 313		2		VIe siècle
Arlon, tombe VII			1	600
Hamoir, tombe 33			2	600
Rosmeer, tombe 90			2	600-625
Arlon, tombe XI			1	600-650
Arlon, tombe III	1		1	600-650
Franchimont, tombe 28			3	600-650
Franchimont, tombe 30	-	-	-	600-650
Rosmeer, tombe 91	-	-	-	600-650
Grandcourt			1	600-650
Harmignies, tombe 156	1		1	625-650
Arlon, tombe XVII	1			650
Erps-Kwerps, tombe 24	-	-	-	650-700
Hermalle-sous-Huy, tombe 18, double)	-	-	-	650-700
Hermalle-sous-Huy, tombe 19, double)	-	-	-	650-700
Rosmeer, tombe 98			1	650-700
Borsbeek, tombe II-III	-	-	-	650-700
Arlon, tombe XV			1	VIIe siècle
Arlon, tombe XIX	1		1	VIIe siècle
Tournai (Hotel de Ville), tombe 15			2	VIIe siècle
Viscourt-sous-Clermont, tombe 6	-	-	-	VIIe siècle

Fig. 5 - Tableau de comparaison du nombre d'éléments en métal précieux (argent, argent doré ou or) contenu dans les tombes féminines, au VIe et au VIIe siècles (les tombes en grisé sont celles qui ont été perturbées avant la fouille).

francs et alamans. Selon lui, un équipement militaire complet, composé d'un casque, un bouclier, un scramasaxe, une épée longue, un angon, une lance, une francisque et des flèches était caractéristique des tombes princières et de la haute aristocratie. Cependant, ces composantes ne se retrouvaient pas dans les mêmes proportions au cours du temps : au début de l'époque mérovingienne, entre la fin du Ve et la fin du VIe siècle, ces tombes apparaissaient comme renfermant au moins une francisque et/ou un angon et/ou une épée longue et/ou un scramasaxe, avec un élément équestre.

Au VIIe siècle, c'est l'épée longue, le scramasaxe, les pointes de flèches, le bouclier et les éperons qui devaient accompagner les membres de la classe dominante chargée de protéger le groupe dont ils étaient responsables.

Relevons aussi l'hypothèse de J. Werner (1968, 101), admise par G. Irsigler (1969, 192-193), selon laquelle la francisque et la lance sont les attributs plus particuliers des personnes de haute naissance. Ils se basent sur les tombes de jeunes garçons, datant de la seconde moitié du Ve siècle, à Saint Séverin de Cologne. En effet, ces armes ne pouvaient pas être les armes de trop jeunes garçonnets et devaient forcément revêtir une fonction symbolique (peut-être selon le statut de leurs parents puisqu'elles avaient la taille d'armes d'adultes).

Pour F. Stein (1968), au VIIIe siècle, ce sont, selon différentes combinaisons, les épées mais aussi, les scramasaxes, les lances, les flèches associés avec éventuellement un éperon ou un étrier que nous retrouvons dans les tombes de la noblesse.

Enfin, selon H. Steuer (1968, 58-68), l'armement du chef guerrier a toujours été le même entre les Ve et VIIIe siècles : il était composé d'au moins une épée, un bouclier et une lance.

Les points concomitants de ces théories ne sont pas faciles à mettre en évidence. Toutefois, les auteurs s'accordent sur le fait qu'un indice d'appartenance sociale se décèle plus dans la combinaison des éléments de mobilier (ce que P. Périn appelle l'armement «standardisé» des sépultures de «chefs du début de l'époque mérovingienne») et dans la qualité technique et décorative de ceux-ci que par la présence d'un objet en particulier (bien que des «marqueurs sociaux» aient été reconnus, tels que l'angon, l'épée longue, le casque,...).

Une liste de combinaisons nécessaires et invariables de mobilier pour identifier à coup sûr les sépultures «privilegiées» par périodes et par régions est impossible à dresser⁴⁰; la présence de certains objets ou l'association de ceux-ci constituent cependant des indices qui doivent attirer l'attention. Quelques-uns retrouvés dans ces tombes mais présents par ailleurs dans d'autres sépultures bien plus modestes ne peuvent raisonnablement être considérés comme étant des marqueurs (boucle d'oreille en bronze, perle en céramique, couteaux, forces, pinces à épiler, silex, rouelle en bronze, aiguilles en bronze, coquillages,...). Ces éléments sont en réalité complémentaires (car qui a le plus, a le moins aussi !).

D'autre part, il est des objets uniques, de très grande qualité et grâce à la présence desquels on peut attribuer avec une quasi-certitude la sépulture à un personnage important. Ainsi par exemple, le fermoir d'aumônière en or cloisonné de la tombe X d'Arlon (Roosens et Alénus-Lecerf 1963), similaires à d'autres retrouvés dans la sépulture de Childéric, dans la tombe 319 de Lavoye ou encore dans la tombe princière de Krefeld-Gellep. Citons encore la bague en or de la tombe 111 de Beerlegem (Roosens 1959; Roosens et Gyselinck 1975), ou celle de la tombe de Grez-Doiceau (inédi^{te})⁴¹, la tête d'épingle en or de la tombe 19 de Wellin (Evrard 1984; Schumacher inédi^t), la bulla en argent de la tombe XVII d'Arlon, proche de celle de la tombe princière de Cologne, les cinq perles en or de la tombe 94b du cimetière Saint Victor à Huy (Docquier et Bit 1989-1990), les fils en or de la tombe 7 de l'église Saint-Piat à Tournai (Amand et alii 1980), la passoire en argent doré de la tombe 10 du cimetière de Saint-Brice à Tournai (Brulet 1990 et 1991). Presque tous ces objets (sauf le fermoir d'aumônière) proviennent de tombes féminines.

Outre la présence d'objets exceptionnels, les sépultures masculines attribuées à des personnages importants ont livré des combinaisons d'armes extrêmement diversifiées⁴². Celles-ci doivent être présentes au moins par trois au VIe siècle et deux suffisent si l'angon (retrouvé jusque durant la seconde moitié du VIe siècle) ou l'épée longue font partie du lot; au-delà de six, le statut supérieur du possesseur ne fait plus de doute. À la fin du VIe siècle et au VIIe siècle, la présence de multiples armes devient visiblement moins indispensable à l'affirmation du statut. Cependant, dans les tombes intactes, leur nombre n'est jamais inférieur à deux avec le plus régulièrement l'association groupant au moins le bouclier⁴³ et la lance. D'autre part, notons la présence plus rare mais d'autant plus significative de l'épée longue, parfois associée au scramasaxe. Enfin, les accessoires équestres ne semblent pas être des éléments déterminants dans le discernement du statut du personnage, si ce n'est lorsqu'ils sont en fer damasquinés. Cependant, nous devons noter que si ces éléments sont fréquemment retrouvés seuls dans des tombes parfois modestes, l'équipement complet, lui, devait bel et bien être l'apanage de quelques «privilegiés», comme c'est le cas de la tombe XII de Arlon.

Une analyse des bijoux contenus dans les sépultures féminines ne peut s'entreprendre avec l'objectif de dégager des combinaisons standardisées qui caractériseraient toutes les tombes «privilegiées». Le principal obstacle étant que les tombes contenant ce genre d'objets précieux étaient les cibles prioritaires des pillers (13 tombes sur 30 ont été perturbées, d'une façon ou d'une autre) qui ne nous laissent donc que des bribes de leur contenu initial.

Ce qui fait d'ailleurs qu'une tombe féminine est considérée comme «privilegiée» est, à l'instar des armes, les combinaisons diverses et variées des composantes de la parure⁴⁴ celles-ci néanmoins présentent le caractère commun d'une qualité de facture hors norme et (ou), bien sûr,

l'exploitation de matériaux qui impliquent un investissement financier important. Ainsi, pour résumer, dans les tombes féminines retenues, la présence de deux éléments en argent doré ou un en argent et un en or ou un seul en or sont suffisants pour suspecter une tombe privilégiée. Au VII^e siècle, le nombre de parure en métal précieux diminue et le plus souvent, il ne s'agit plus que de mobilier en or (fig. 5).

Par ailleurs, dans les tombes masculines et féminines considérées comme «privilégiées», un minimum de vaisselle est préférable bien que quelques-unes des tombes intactes dont il est question en aient été dépourvues, surtout au VII^e siècle (tombe III et XV de Arlon, tombe 18 de Samson, tombe 278 et 313 de Torgny).

Le dépôt multiple de vaisselle en céramique est plutôt rare. Ceci s'explique, selon R. Le Jan (1995, 63), par le contexte de pénurie dans lequel une belle table (c'est-à-dire la diversité et l'abondance des mets, représentés par la diversité et l'abondance de la vaisselle) serait le signe d'opulence⁴⁵. La présence d'un bassin en bronze⁴⁶ paraît être un indice fiable puisque sur le millier de sépultures étudiées, seul un bassin se trouvait dans une tombe pauvre de Arlon. De plus, quand il est présent, il est toujours associé à une verrerie, plus répandue au VI^e qu'au VII^e siècle. Les récipients en verre sont une fois de plus significatifs lorsqu'ils sont présents en plusieurs exemplaires (Beerlegem, tombes 111 et 122, Pry, tombe 18), quand le décor est de bonne qualité (émail à Samson, tombe 19, Engelmanshoven, tombe 8 et Pry, tombe 24 ou filet coloré à Arlon, tombe XII, Beerlegem, tombe 111 et 123 et Rosmeer, tombe 90), que le récipient est d'un type rare (plateau en verre dans la tombe 377 de Eprave) ou encore qu'il est réalisé dans un matériau très pur. Enfin, les seaux en bois à appliques en fer ou en bronze (souvent présents avec les bassins en bronze) sont rares mais pas exceptionnels. Les éléments métalliques qui ornent les dix seaux qui ont été retrouvés dans des sépultures considérées comme privilégiées offrent soit un décor géométriques ou figuratifs stylisés comme des masques humains (Pry, tombes 18 et 24 et Arlon, tombe X), soit des terminaisons trifides (Hamoir, tombe 31 et Engelmanshoven, tombe 8).

Les boucles et éléments de buffleterie sont très répandus, et ici encore, c'est la qualité des matériaux et leur exécution (par exemple les appliques de bronze étamé de la tombe 278 de Torgny ou la damasquinure de la plaque dorsale de la tombe 96 de Rosmeer) qu'il faut jauger, ainsi que leur nombre (par exemple, six pièces damasquinées de la tombe 242 d'Harmignies). En effet, l'accumulation de ces éléments implique une multiplication des lanières de cuir et nous pourrions y voir, corrélativement, la multiplication des armes qui y sont suspendues pour les hommes, et des petits accessoires pour les femmes. D'autre part, les boucles de chaussures sont suffisamment rares pour attribuer le port de celles-ci à des personnes aisées.

5. Conclusion

Après ces constatations, comment se positionner face aux théories évoquées plus haut ? Ces travaux sont basés sur des échantillons (parfois beaucoup trop larges pour que les conclusions soient satisfaisantes) propres à des régions et à des périodes différentes. Toutefois, quelques constantes ressortent mais qui ne sont pas applicables de façon systématique.

Ainsi, relevons dans les théories de R. Christlein, de M. Martin et de P. Périn l'importance accordée à la vaisselle de bronze et aux seaux en bois. Ceci se vérifie effectivement aussi dans nos conclusions. Ces mêmes auteurs relèvent aussi la présence récurrente d'éléments d'harnachement; il est difficile de nous positionner en fonction du seul (ou de deux) ensemble(s) retrouvé(s) dans notre échantillonnage, cependant, nous avons constaté qu'aucun équipement tel ne se présentait dans le millier de fosses «ordinaires» prises en considération.

Pour ce qui est de l'armement, les choses sont plus nuancées encore. Aucune des tombes de notre échantillonnage n'entre totalement dans les perspectives de P. Périn lorsqu'il définit les «tombes de chefs». Si le nombre d'armes est effectivement conséquent, le mobilier complémentaire n'est pas toujours significatif. Notons que P. Périn inclut dans l'équipement militaire des «chefs» trois pointes de flèches, alors que pour R. Christlein, ces éléments ne font jamais partie des tombes du *Qualitätsgruppe* C. Nous devons constater qu'elles sont bel et bien présentes dans plusieurs de nos tombes. Les exemples que nous avons retenus du VII^e siècle, se rapprocheraient plus des constats de H. Steuer par la présence de l'épée, du bouclier et de la lance. K.F. Werner et G. Irsigler semblent accorder une importance particulière à la francisque associée à une lance mais selon nous, c'est une combinaison d'armes plus communes même si, en effet, elles se trouvent souvent parmi d'autres, dans les sépultures «privilégiées».

À défaut de sources explicites, l'interprétation reste donc aléatoire. Les études objectives et complètes des nécropoles, courantes depuis quelques décennies, ainsi que le recours à l'informatique et aux sciences naturelles telle que l'anthropologie vont permettre désormais de systématiser ces observations. Comme les textes qui doivent passer par tous les cribles de la critique historique, les données archéologiques doivent être considérées avec d'innombrables précautions et soigneusement replacées dans leur contexte chronologique mais aussi politique et religieux local avant que régional.

Sur base d'un échantillonnage aussi diversifié que réduit (et mal conservé !), il ne semble pas possible de dégager des critères totalement incontestables qui permettent d'assurer, chaque fois qu'ils sont rencontrés, que l'occupant de la tombe était un membre de l'élite ne surtout de quel type d'élite. Comme l'admettent la plupart des auteurs, nous avons constaté que c'est dans le cas de combinaisons d'indices qu'une telle affirmation est le moins sujette à caution. Comme eux aussi, nous avons relevé

quelques «marqueurs sociaux» mais jamais ils ne sont infaillibles (angon, épée, bassin en bronze mais aussi la présence d'un édifice en pierre, l'isolement topographique, l'existence d'une chambre funéraire en bois ou enfin le volume plus imposant de la fosse). Ces critères ne se combinent pas automatiquement, ni entre eux, ni leurs composantes à l'intérieur de chacun d'eux (fig.2).

Quoi qu'il en soit, la vanité bienheureuse traduite dans le rituel des funérailles permet à la postérité d'ébaucher des hypothèses sur les valeurs de ces populations, leur conception de la société et de l'existence. La mort avait-elle d'ailleurs plus de valeur que la vie puisqu'on honorait les défunts de façon si flagrante alors que, si on en croit les récits, on faisait tellement bon marché de la vie ?

Il n'existait pas de codification formelle, pas un mode d'inhumation prisé par les membres importants de la société mais bien plusieurs, presque autant finalement qu'il y a de sépultures qui se démarquent du commun. Si les familles s'inspiraient probablement de modèles plus prestigieux, princiers ou royaux, qui fait qu'une certaine uniformité se dégage à travers tout le royaume franc et au-delà de ses frontières, c'est aussi à leur propre mentalité et à leur imagination que nous devons ces particularités, bref, à ce dont aucun vestige archéologique ne pourra jamais apporter de preuve déterminante.

Notes

1. Dans le cadre d'un mémoire de licence : S. de Longueville, *Étude de la problématique des sépultures privilégiées au début du haut Moyen Âge en Belgique. Analyse de cas, Université catholique de Louvain*, 2001 (inédit).
2. Voir les tombes grisées dans figure 2, c'est-à-dire au moins 33 pour lesquelles nous savons qu'elles n'ont pas été retrouvées intactes.
3. R. Christlein (1968 et 1973) avait procédé de la même manière en affirmant qu'il est possible de déduire les *Qualitätsgruppe* d'une sépulture pillée dans laquelle il ne reste qu'un seul objet en comparant cet élément avec le mobilier des sépultures intactes de la nécropole. H. Roosens (1978, 17) est allé plus loin en déduisant la présence à l'origine, dans des tombes qui ont été pillées, de certaines armes sur base de celles qui y sont restées. Ainsi, par exemple, la présence d'un umbo postulerait celle d'une lance; la combinaison épée, lance, umbo serait l'indice de l'existence d'un scramasaxe disparu,... Par souci d'objectivité, et parce que les observations réalisées sur l'ensemble des sépultures intactes de huit nécropoles belges n'abondent pas en ce sens, cette étude ne s'est pas engagée sur des chemins aussi hasardeux.
4. Ce sont probablement les tombes de ces dignitaires des IV^e et V^e siècles qui ont été retrouvées en nombre sur notre territoire, par exemple à Vieuxville (prov. de Liège), Haillot, Furfooz, Samson ou Spontin (prov. de Namur).
5. J.-Ch. Picard distinguait, en 1986 plusieurs catégories de privilégiés : les riches et puissants (en de multiples sous-groupes), le clergé (évêques et abbés) et les enfants. Dans les faits, les cas de sépultures privilégiées d'enfants sont très rares et la plupart du temps, les enfants sont enterrés sans soins funéraires apparents.
6. Cela est parfois lié à l'origine ethnique des populations, qui ont chacune des traditions auxquelles on ne peut donner une interprétation univoque. Voir par exemple le cimetière de Limerlé où les quatorze tombes dégagées étaient recouvertes de tumuli (Bourgeois 1966).
7. Voir les différentes théories sur l'interprétation du statut des hommes en fonction de l'armement déposé dans leur tombe exposées dans Dierkens 1981(b), 44-46.
8. Sur ce vaste sujet, voir la communication de M.-J. Tits-Dieuaide (1985, p. 23-50).
9. Selon A. Dierkens (1981, 62, note 256), il semble non fondé de tirer argument de la moindre richesse absolue des tombes du VII^e siècle pour supposer une faiblesse de l'économie mérovingienne.
10. Pour S. Lebecq (1990, 79), «certaines familles se sont même appropriées les sièges épiscopaux, qui (...) tendaient à devenir les véritables lieux du pouvoir».
11. Lebecq 1990, 160. Pour R. Le Jan (1995, 126), le prestige d'une famille se mesurait au succès de ses monastères, à leur rayonnement social et géographique. Enfin, K.F. Werner (1976, 68) affirme que cet engagement des grands dans l'Église n'était pas une simple coïncidence liée à leur volonté de pouvoir politique et économique (même si l'institution servait leurs intérêts et qu'ils profitaient de ses privilèges) mais au contraire il était souvent sincère.
12. Le cas de la tombe 31 de Hamoir constitue en effet une exception. Elle est axée O-E dans un cimetière dont les tombes sont disposées NNO-SSE, elle est localisée au centre d'une aire réservée à des tombes plus richement dotées (elle-même contient cinq armes et une seille en bois, entre autres), le cercueil était contenu dans une chambre funéraire en bois de 5m³ alors que le volume moyen sur ce site est de 2,39 m³.
13. En effet, les textes nous apprennent que parfois, les tombes de princes barbares, enterrés avec leurs trésors, étaient soigneusement dissimulées, sans marques extérieure de reconnaissance, dans le but de les préserver (Salin 1950, 56). Ne pourrait-il pas en être de même pour quelques tombes plus modestes, certes, mais entrant dans la catégorie des sépultures «privilégiées» ?
14. Ce détachement par rapport aux autres tombes ne saurait être possible, selon R. Christlein (1973, 161-162) si ce groupe de personnes n'avait pas eu conscience de sa différence et si cette différence n'avait été reconnue par le reste de la communauté. Nous émettons cependant quelques réserves quant à l'isolement d'une sépulture. S'il peut s'agir d'une mise en évidence d'un personnage respecté dans la localité, nous pourrions aussi bien être en présence d'un individu rejeté de la communauté pour de multiples raisons (sociale, ethnique, religieuse,...). Le critère topographique ne peut donc seul être jugé valable.
15. Découverte de juin 2005 par le Service des jeunes archéologues Archeolo-J, information orale R. Vanmechelen. Ces fossés sont peut-être les traces de la présence d'un *tumulus*. Le matériel contenu dans les tombes à fossés de Franchimont n'est pas mentionné dans le carnet de fouilles et celui de la tombe de Haillot ne présente pas de caractère exceptionnel. Pour A. Dierkens, cependant, cette pratique tient bien à une explication sociale plutôt que religieuse (Dierkens 1981(b), 63).
16. Nous pouvons nous interroger sur l'influence directe qu'a pu avoir la sépulture royale de Childéric sur le choix de cette pratique, c'est-à-dire à quel point les gens étaient informés sur un tel choix.
17. Avec des emplacements précis consacrés par la liturgie : Dierkens 1986 (b) ; Picard 1986 ; Pietri 1986.
18. La récupération d'un habitat ancien pouvait être liée à trois phénomènes étrangers aux préoccupations chrétiennes, voire franchement de nature païenne : l'explication peut en effet être purement pratique c'est-à-dire que l'on réutilise les maçonneries existantes pour structurer la tombe, soit le lieu est choisi parce que son sol était stérile ou rendu difficile à cultiver, soit enfin la motivation est d'ordre culturel, précisément liée au caractère sacré du remplissage de la fosse qui emprunte des résidus de la vie domestique et artisanale pour la vie du défunt dans l'Au-delà (Salin 1950, 15-16 et 201-202).
19. R. Lejan (1995, 46) affirme pour sa part que l'édifice de Franchimont devait avoir une vocation religieuse quoique non chrétienne. A. Dierkens (1981 (a)) rappelle que la christianisation de Franchimont par saint Hadelin est datée de vers 670-680, or, l'édifice dont il est question ici fut érigé vers 600. Son usage et l'installation des tombes qui lui sont contemporaines, seraient donc antérieurs à la venue du saint et aurait donc été exclusivement funéraire, sans résonance chrétienne.
20. Pour R. Le Jan (1995, 115), c'est un phénomène tiré du culte domestique de l'Antiquité.
21. P. Périn (1987 (a), 15), fait allusion à l'église funéraire du «Vieux cimetière» à Arlon pour illustrer ce fait.
22. K.F. Werner (1976, 69) donne l'exemple de la nécropole de

- Mézières (Ardennes françaises) et B.K. Young (1986, 394) celui de Hordain (Nord) que nous pouvons rapprocher d'Arlon ou de Hermalle-sous-Huy chez nous (Witvrouw et alii 1991-1992 et Witvrouw 1999).
23. Landen, Waha, Tavigny, Tenneville, Gerpinnes,...
 24. Ce même phénomène a été observé dans les cas de sépultures princières et aristocratiques à Paris, Cologne et Arlon, pour lesquelles la ségrégation sociale ne fait aucun doute.
 25. Engelmanshoven : t. 8; Arlon : t. X, III, XI, XV; Rosmeer : t. 10, 89, 96, 109, 90, 91, 98; Beerlegem : t. 123, 122, 110; Saint-Piat à Tournai : t. 7; Huy : t. 88; Borsbeek : t. II-III; Parc de l'Hôtel de ville à Tournai : t. 15. Ajoutons à cette liste les tombes creusées dans le rocher : t. 111, 33 à Hamoir; t. 10 à Saint-Brice à Tournai, qui était refermée par un lit de pierres plates.
 26. Franchimont : t. 28, 30 et 29 (toutes murées de pierres appareillées, maçonnées au mortier et recouvertes de dalles brutes; la 28 était enduite d'une couleur rouge) mais plus d'une trentaine d'autres tombes sur ce même site étaient de nature identique (sans autre précision); Viscourt-sous-Clermont : t. 1 (murets de moellons taillés et maçonnés et fond pavé de tuiles), t. 2 (moellons taillés et fond dallé), t. 6 (murets de grandes dalles et moellons taillés); là aussi au moins trois autres caveaux étaient constitués de pierres mais ces derniers étaient non maçonnés et moins soignés; Grandcourt (murets de pierres sèches appareillées); Erps-Kwerps : t. 24 (parois tapissées de moellons bruts de grès, à sec) avec au moins six de ses voisines.
 27. R.H.P. Proos (1993, p. 45) définit le «type A» de «vraies» chambres funéraires, en bois et contenant un cercueil (comme à Morken, Sittard, Soest et Meerveldhoven où chaque chambre sépulcrale renfermait un personnage important). Par contre, les fosses larges et extrêmement longues (sans bois) dans lesquelles sont déposés les cercueils peuvent être considérées comme de «fausses» chambres funéraires (du «type B») et il place dans cette catégorie les sépultures de Rosmeer (t. 10, 89, 96, 90, 91, 98) et Beerlegem (t. 123, 122, 110).
 28. R. Le Jan (1995, 46) se référant à Martin M., *Das fränkische Reihengräberfeld von Basel-Bernerring*, Basel, 1976; Roosens 1968, 9.
 29. La t. 108 de Rosmeer; les t. 110 et 173 de Grobbendonk; la t. 111 de Beerlegem; la t. XXVII de Borsbeek et la t. 4 de As.
 30. Nous devons nuancer puisqu'il s'agit de la tombe 9 de Orple-Grand qui se localise donc en plein centre géographique du pays et de la tombe 31 (sans cercueil) de Hamoir.
 31. R.H.P. Proos (1993, 47, note 7) a établi que la stature moyenne des individus de nos régions, à l'époque mérovingienne, variait entre 1,58 m et 1,68 m. Ceci étant entendu, il fixe la largeur «normale» des cercueils entre 40 et 50 cm.
 32. R.H.P. Proos (1993, 43) emprunte la notion à J.A. Tainter, *Social inference and mortuary practices : an experiment in numerical classification*. *World Archaeology* 7, 1-15.
 33. Des tombes creusées dans le rocher (Franchimont, Hamoir, Tournai : Saint Brice) sont logiquement en moyenne moins spacieuses que d'autres dans un terrain plus meuble (Beerlegem, Engelmanshoven).
 34. Voir l'étude de L. Verslype (1995) en collaboration avec K. Fechner sur une tentative de restitution de la paléo-surface du site de Rebaix. .
 35. À la lumière d'une telle information, la valeur de la plus vaste tombe connue de l'époque mérovingienne, localisée sur le site rhénan de Krefeld-Gellep, prend tout son sens. Il s'agit de la sépulture 2268, qui mesure 6,50 m sur 4,20 m pour une pour une profondeur de 3,55 m soit 97 m³ ! (Ament, 1986, p. 43).
 36. Comme le défend F. Stein (dans son *Adelsgräber des 8. Jahrhunderts in Deutschland*, in *Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, Serie A, IX, 2 vol., Berlin, 1967) qui affirme bien en effet que le mobilier funéraire prouve l'existence d'une classe supérieure, sans évidemment en préciser le statut juridique ou la fonction politico-sociale.
 37. Voir par exemple la très belle fibule de la tombe 90 de Rosmeer et celle de la tombe 33 de Hamoir, en or de faible qualité et dont le décor est constitué principalement de «faux filigrane», c'est-à-dire de fils d'or hachurés à l'outil et non torsadés.
 38. Kazanski 1982 et Kazanski et Périn dans le présent volume qui, traitant de la tombe de Childéric, mettent en garde contre l'attribution abusive de l'origine de certains objets à des ateliers lointains mais qui parlent plus volontiers de filiation avec des productions allogènes. Voir par exemple la fibule de type anglo-saxon de la tombe X de Saint-Brice (début VI^e siècle) ou le bassin de type copte en bronze de la tombe 122 de Beerlegem (fin VI^e-début VII^e siècle) ou encore la paire de boucle d'oreille à corbeilles de la tombe de Saint-Piat à Tournai et d'origine ou d'influence méditerranéenne ou byzantine.
 39. Exception faite, par exemple, de cet exemplaire retrouvé dans la tombe N du cimetière du Parc de l'Hôtel de Ville de Tournai, tombe apparemment intacte et par ailleurs très pauvre en mobilier.
 40. Rappelons que cette étude se fonde sur l'approche de 65 fosses privilégiées et qu'un comptage complet du mobilier a été réalisé pour 8 sites, soit un millier de tombes parmi lesquelles au moins 28% a été pillé ou perturbé.
 41. Voir la contribution de O. Vrielynck dans ce volume.
 42. 1. aucune arme : deux tombes qui ont été pillées et qui n'ont pas été retenues pour leur mobilier funéraire (Franchimont, t. 29 et Viscourt, t. 1 : 1^e moitié du VII^e siècle). 2. une arme: bouclier (Rosmeer, t. 89 et 96 : 1^e quart du VII^e siècle; t. 108 - 109 : milieu ou 2^e moitié du VII^e siècle), hache (Arlon, t. XII : v. 600-650), lance (Viscourt, t. 2 : VII^e siècle); toutes ces tombes ont été pillées. 3. deux armes : épée longue et hache (Arlon, t. X : v. 535-550), épée longue et scramasaxe (Arlon, t. XIII : v. 575-600; Grobbendonk, t. 110 et 173 : VII^e siècle), lance et flèche (Beerlegem, t. 122 : fin VI^e - début VII^e siècle), bouclier et lance (Hamoir, t. 111 : v. 600; Rosmeer, t. 98 : milieu ou 2^e moitié du VII^e siècle). 4. trois armes : angon, épée longue et hache (Harmignies, t. 15 : début VI^e siècle), angon, bouclier et lance (Eprave, t. 377 : v. 525 - 600; t. 349 : 2^e moitié du VI^e siècle), épée longue, hache et lance (Beerlegem, t. 110 : fin VI^e ou début VII^e siècle). 5. quatre armes : angon, bouclier, hache et lance (Engelmanshoven, t. 8 : v. 525), épée longue, bouclier, lance et scramasaxe (Rosmeer, t. 10 : 2^e moitié du VI^e siècle), épée longue, hache, lance et scramasaxe (Beauregard, t. 1 : 3^e quart du VII^e siècle). 6. cinq armes : angon, épée longue, bouclier, lance et flèche (Orp, t. 9 : probablement VI^e siècle), 2 boucliers, hache, 2 lances Beerlegem, t. double 123, fin VI^e siècle). 7. six armes : épée longue, bouclier, hache, lance et 2 flèches (Harmignies, t. 128 : 1^e quart du VI^e siècle; Pry, t. 24 : 2^e quart du VI^e siècle), épée longue, lance, scramasaxe et 3 flèches (Torgny, t. 278 : VI^e siècle), épée longue, bouclier, lance, scramasaxe et 2 flèches (Hamoir, t. 31 : v. 600). 8. sept armes : épée longue, bouclier, hache, lance, scramasaxe et 2 flèches (Harmignies, t. 242 : fin VI^e ou début VII^e siècle).
 43. Bouclier que certains auteurs attribuent à un personnage de rang élevé (Alénus-Lecerf 1978, 45); mais pour d'autres (Lelong 1963, 129), cette arme défensive est des plus communes. Pour notre part, le large échantillonnage exploité ne confirme en rien la première affirmation puisque nombre de tombes «ordinaires», voire pauvres, renfermaient un umbo de bouclier. Le site de Hamoir, par exemple, en compte six exemplaires, pas toujours associés à d'autres éléments, indices d'un statut particulier de leur possesseur. Tout dépendait en fait des décorations et des matériaux constituant l'umbo : rivets en bronze (Harmignies, t. 128; Engelmanshoven, t. 8; Pry, t. 24; Rosmeer, t. 10 et 108; Hamoir, t. 111) ou en argent (Eprave, t. 377).
 44. Notons que quelques tombes «ordinaires» peuvent renfermer un très bel exemplaire de l'un ou l'autre type de bijou. Ils ne sont cependant jamais accompagnés d'objets qui justifieraient qu'on les ait pris en compte en tant que sépulture de privilégié (par exemple : Beerlegem, t. 52 c : fibule en or; t. 80 : fibule en bronze et argent; Engelmanshoven, t. 7 et 31 : chacune 2 fibules cloisonnées en argent; t. 50 : petite fibule en or; Franchimont : t. 43 : fibule en or; Hamoir, t. 44 : petit pendentif en or; t. 181 : bague en argent et fragment d'argent doré; t. 248 : fibule en forme de rosace cloisonnée, en argent et paillons dorés; Rosmeer, t. 9 : monnaie en argent, 2 fibules en bronze et argent; Tournai, parc de l'hôtel de ville, t. 46 : bague en argent; Tournai, Saint-Brice, t. 6 : paire de fibules en argent; t. 12 : bague en argent et deux paires de fibules en bronze; t. 23 : 2 boucles d'oreilles en argent; t. 29 : 2 boucles d'oreilles en argent et 2 grenats losangiques; t. 37 : 2 fibules quadrangulaires cloisonnées en fer, argent, or et grenats; t. 47 : bague en argent; t. 73 : fibule discoïde en bronze, argent doré et grenats, 2 boucles d'oreilles en argent; t. 78 : fibule discoïde en fer, argent doré et grenats).
 45. Exception faite, semble-t-il, à Hamoir où une tombe très pauvre et intacte en contenait quatre.
 46. À Engelmanshoven, Arlon, Pry, Eprave, Beerlegem et Orple-Grand.

Bibliographie

- Alenus-Lecerf 1978 : J. Alenus-Lecerf., Le cimetière mérovingien de Hamoir, II, Étude. *Archaeologia Belgica* 201, 1978.
- Ament 1970 : H. Ament, *Frankische adelsgräber von Flonheim* (Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Serie B 5), Berlin 1970.
- Ament 1986 : H. Ament, Tombes privilégiées de l'époque mérovingienne en Rhénanie. In: N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986, 43-45.
- Amand et al. 1980 : Le sous-sol archéologique de l'église Saint-Piat à Tournai, I. Amand M. et Lambert H., Vestiges romains et édifices religieux. II. Roosens H., Les sépultures paléochrétiennes. *Archaeologia Belgica* 222, 1980, 5-73.
- Bequet 1881 : A. Bequet, Nos fouilles en 1880. Franchimont. Les Francs païens. Les Francs chrétiens. *Ann. de la Soc. Arch. de Nam.* 15, 1881, 289-309.
- Böhme 1993 : H.W. Böhme, Adelsgräber im Frankenreich. Archäologische Zeugnisse zur Herausbildung einer Herrschicht unter den merowingischen Königen. *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz* 40-2, 1993, 397- 534.
- Bonnet 1986 : Ch. Bonnet, L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Suisse occidentale. In: N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986, 109-116.
- Bourgeois 1966 : F. Bourgeois, Neuf tombes de la nécropole mérovingienne de Limerlé (fouilles de 1963). *Ardenne et Famenne* 3, 1965, 106-138. (= *Archaeologia Belgica* 89).
- Brulet 1990 : R. Brulet (ss la dir. de), *Les fouilles du quartier Saint-Brice à Tournai*. I. *L'environnement funéraire de la sépulture de Childéric* (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université Catholique de Louvain LXXIII), Louvain-la-Neuve 1990.
- Brulet 1991 : R. Brulet (ss la dir. de), *Les fouilles du quartier Saint-Brice à Tournai*. II. *L'environnement funéraire de la sépulture de Childéric* (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université Catholique de Louvain LXXIX), Louvain-la-Neuve 1991.
- Buchet et Lorren 1975 : L. Buchet et Cl. Lorren, Dans quelle mesure la nécropole du haut Moyen Âge offre-t-elle une image fidèle de la société des vivants? In : *La mort au Moyen Âge. Actes du colloque de l'Association de Historiens médiévistes français tenu à Strasbourg, juin 1975* (coll. Recherches et documents XXV), Strasbourg 1975, 27-48.
- Christlein 1966 : R. Christlein, Das alamannische Reihengräberfeld von Marktoberdorf im Allgäu. *Materialhefte zur Bayerischen Vorgeschichte* 21, Kallmünz 1966.
- Christlein 1973 : R. Christlein, Besitzabstufungen zur Merowingerzeit im Spiegel reicher Grabfunde aus West-und Süddeutschland. *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz* XX, 1973, 147-180.
- de Schaetzen et Vanderhoeven 1954 : Ph. de Schaetzen et M. Vanderhoeven, Merovingisch grafveld te Engelmanshoven. *Het Oude Land van Loon* IX, 1954, 15-35. (= *Archaeologia Belgica* 18).
- Dierkens 1981 (a) : A. Dierkens, *Les deux cimetières mérovingiens de Franchimont (Province de Namur). Fouilles de 1877-1878*, Namur 1981.
- Dierkens 1981 (b) : A. Dierkens, Cimetières mérovingiens et histoire du haut Moyen Âge. Chronologie - Société - Religion. *Acta Historica Bruxellensia* IV : *Histoire et Méthode* 1981, 15-70.
- Dierkens 1986 (a) : A. Dierkens, La tombe privilégiée (IV^e - VIII^e siècles) d'après les trouvailles de la Belgique actuelle. In : N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986, 47-56.
- Dierkens 1986 (b) : A. Dierkens., Quelques aspects de la christianisation du pays mosan à l'époque mérovingienne. In : M. Otte et J. Willems (éd.), *La civilisation mérovingienne dans le bassin mosan. Actes du colloque international d'Amay-Liège du 22 au 24 août 1985*, Liège 1986, 29-63.
- Dierkens 1989 : A. Dierkens, La «Colline du Tombeau» à Franchimont. In : *Les mérovingiens. Le monde des morts révèle celui des vivants*. Catalogue de l'exposition tenue dans Le muséobus du Ministère de la Communauté française, avril 1988 - novembre 1989, Liège 1989, 28-30.
- Dierkens 1997 : A. Dierkens, Lire la mort pour découvrir la vie. In : *Les Francs, précurseurs de l'Europe*. Catalogue de l'exposition, Musée du Petit-Palais, 23 avril-22 juin 1997, Paris 1997, 20-31.
- Docquier et Bit 1989-1990 : J. Docquier et R. Bit, La nécropole de Saint-Victor à Huy-Petite (Ve - VII^e s.). *Bull. du Cercle Arch. et Hist. du Condroz* XXI, 1989-1990.
- Duval et Picard 1986 : N. Duval et J. Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986.
- Effros 2002 : B. Effros, *Caring for Body and Soul. Burial and the afterlife in the Merovingian World*, Philadelphia 2002.
- Evrard 1984 : M. Evrard, La sépulture mérovingienne n°19 de Wellin (Belgique). In : *Archäologisches Korrespondenzblatt* 14-2, 1984, 203-208.
- Feffer et Perin 1987 : L.-Ch. Feffer et P. Perin, *Les Francs*. II. *À l'origine de la France*, Paris 1987.
- Fixot 1986 : M. Fixot, Les inhumations privilégiées en Provence, dans N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986, 117-131.
- Geary 1993 : P. J. Geary, *Le monde mérovingien. Naissance de la France* (trad. de l'anglais par J. Carlier et I. Detienne), Paris 1993.
- Genicot 1962 : L. Genicot, La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne «Francie». In : *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations* 17, 1962, 1-22.
- Halsall 1992 : G. Halsall, Social change around A.D. 600. An Austrasian Perspective. In : M. Carver (éd.), *The Age of Sutton Hoo. The seventh century in north-western Europe*, Woodbridge 1992, 265-278.
- Halsall 1995 : G. Halsall, *Settlement and social organization. The Merovingian region of Metz*, Cambridge 1995.

- Irsigler 1969 : G. Irsigler, Untersuchungen zur Geschichte des frühfränkischen Adels. *Rheinisches Archiv Veröffentlichungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande an der Universität Bonn* 70, Bonn, 1969, 186-221.
- Kazanski 1982 : M. Kazanski, Deux riches tombes de l'époque des Grandes Invasions au Nord de la Gaule : Airan et Pouan. *Archéologie médiévale* XII, 1982, 17-33.
- Lambert 1987 : G. Lambert (éd.); *Archéologie entre Semois et Chiers*, Leuven 1987 (Crédit Comunal).
- Last et Steuer 1969 : M. Last et H. Steuer, Zur Interpretation der beigabenführenden Gräber des achten Jahrhunderts im Gebiet rechts des Rheins. *Nachrichten aus Niedersachsens Urgeschichte* 38, 1969, 25-88.
- Lebecq 1990 : S. Lebecq, *Les origines franques, Ve - Xe siècle*, Paris 1990.
- Le Jan 1995 : R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe - Xe siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Publications de la Sorbonne, Paris 1995.
- Lelong 1963 : Ch. Lelong, *La vie quotidienne en Gaule à l'époque mérovingienne*, Paris 1963.
- Lot 1968 : F. Lot., *La fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, Paris 1968.
- Martin 1978 : M. Martin, Le cimetière de Bâle-Bernerring (Suisse). Interprétation historique et sociale d'après la chronologie exacte des tombes. In : M. Fleury et P. Périn, *Problèmes de chronologie relative et absolue concernant les cimetières mérovingiens d'entre Loire et Rhin*, Actes du IIe colloque archéologique de la IVe Section de l'École pratique des Hautes Études (Paris 1973), 1978, 187-192.
- Mertens 1976 : J. Mertens, Tombes mérovingiennes et églises chrétiennes. Arlon, Grobbendonk, Landen, Waha. *Archaeologia Belgica* 187, 1976.
- Müller-Wille 1970-71 : M. Müller-Wille, Pferdegrab und Pferdeopfer im frühen Mittelalter. *Berichten der Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek* 20-21, 1970-71, 119-248.
- Müller-Wille 1996 : M. Müller-Wille, Königtum und Adel im Spiegel der Grabfunde. In : *Die Franken. Wegbereiter Europas vor 1500 Jahren : König Chlodwig und seine Erben. Ausstellungskatalog Handbuch. Rein-Museum Mannheim - Petit Palais Paris - Staatliche Museum zu Berlin*, 2 vol., Mannheim 1996, 206-221.
- Périn 1972 : P. Périn, Trois tombes de «chefs» du début de la période mérovingienne: les sépultures n° 66, 68, 74 de la nécropole de Mézières (Ardennes). *Bull. de la Soc. Arch. Champ.* LXV, 1972, 4, 3-70.
- Périn 1981 : P. Périn, L'assimilation ethnique vue par l'archéologie. *Histoire et archéologie* 56, 1981, 38-47.
- Périn 1987 (a) : P. Périn, Des nécropoles romaines tardives aux nécropoles du haut Moyen Âge. Remarques sur la topographie funéraire en Gaule mérovingienne et sa périphérie. *Cahiers Archéologiques* 35, 1987, 9-30.
- Périn 1987 (b) : P. Périn, La période mérovingienne, dans Lambert (éd.), 1987, 185-188.
- Périn 1995 : P. Périn., Les tombes de «chefs» du début de l'époque mérovingienne. Datation et interprétation historique. In : F. Vallet et M. Kazanski, *La noblesse romaine et les chefs barbares du IIIe au VIIe siècle. Actes du colloque international du Musée des Antiquités nationales tenu à Saint-Germain-en-Laye en 1992* (Mémoires de l'AFAM 9), Condé-sur-Noireau 1995, 247-301.
- Périn, 1998 : P. Périn, Possibilités et limites de l'interprétation sociale des cimetières mérovingiens. In : *Antiquités Nationales* 30, 1998, 169-183.
- Périn et Feffer 1987 : P. Périn et L.-Ch. Feffer, *Les Francs. I. A la conquête de la Gaule*, Paris 1987.
- Picard 1986 : J. Ch. Picard, Présentation du thème du colloque. In : N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IVe au VIIIe siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986.
- Pietri 1986 : L. Pietri, Les sépultures privilégiées en Gaule d'après les sources littéraires. In : N. Duval et J.-Ch. Picard (éd.), *L'inhumation privilégiée du IVe au VIIIe siècle en Occident. Actes du colloque tenu à Créteil les 16-18 mars 1984*, Paris 1986, 133-142.
- Proos 1993 : R.H.P. Proos, Grafkuilvolume als indicator van rijkdom en status in merovingische rijengrafvelden ? *Nederlandse Archeologische Rapporten* 15, 1993, 41-51.
- Roosens 1959 : H. Roosens, Houten VIIe eeuwse grafkamer met vrouwensieraden te Beerlegem. *Bull. van het Kon. Inst. voor het Kunstpat.* II, 1959, 138-157. (= *Archaeologia Belgica* 44).
- Roosens 1968 : H. Roosens, Quelques particularités des cimetières mérovingiens du nord de la Belgique. *Archaeologia Belgica* 108, 1968, 5-17.
- Roosens 1978 : H. Roosens, Het merovingisch grafveld van Rosmeer. *Archaeologia Belgica* 204, 1978, 5-49.
- Roosens 1985 : H. Roosens, Reflets de la christianisation dans les cimetières mérovingiens. *Les Études Classiques* LIII, 1985, 111-135.
- Roosens et Alénus-Lecerf, 1963 : H. Roosens et J. Alénus-Lecerf, Sépultures mérovingiennes du «Vieux cimetière» d'Arlon. *Ann. de l'Inst. Arch. de Lux.* XCIV, 1963, 7-174. (= *Archaeologia Belgica* 88).
- Roosens et Gyselinck 1975 : H. Roosens et J. Gyselinck, *Een merovingisch grafveld te Beerlegem*, Bruxelles, 2 vol., 1975. (= *Archaeologia Belgica* 170).
- Salin 1949-1959 : E. Salin, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*. I : *Les idées et les faits* Paris 1950; II : *Les sépultures*, Paris 1952; III : *Les techniques*, Paris 1957; IV : *Les croyances. Conclusion*, Paris 1959.
- Schumacher, inédit : M.-H. Schumacher, *Le cimetière mérovingien de Wellin* (mémoire inédit de licence en Archéologie et Histoire de l'Art, UCL), Louvain-la-Neuve 2002.
- Stein 1968 : F. Stein, Adelsgräber des achten Jahrhunderts in Deutschland. *Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, Serie A IX, 2 vol., Berlin, 1967.
- Steuer 1968 : H. Steuer, Zur Bewaffnung und Sozialstruktur des Merowingerzeit. Ein Beitrag zur Forschungsmethode. *Niedersächsisches Jahrbuch für Landesgeschichte* 40, 1968, 18-87.

- Steuer 1989 : H. Steuer, Archaeology and history : proposals on the social structure of the Merovingian kingdom. In : K. Randsborg (éd.), *The birth of Europe : archaeology and social development in the first millenium AD*, Rome 1989, 100-122.
- Theuws 1999 : F. Theuws, Changing settlement patterns, burial grounds and the symbolic construction of ancestors and communities in the late Merovingian southern Netherlands. In : C. Fabech et J. Ringtved (ss la dir. de), *Settlement and Landscape. Proceedings of a conference in Arhus, Denmark*, May 4-7 1998, Arhus, 1999.
- Vanderhoeven 1977 : M. Vanderhoeven, Een merovingisch grafveld te Engelmanshoven. *Archaeologia Belgica* 194, 1977, 5-31 et pl. I-XV.
- Van de Noort 1993 : R. Van de Noort, The context of Early Medieval barrows in western Europe. *Antiquity* 67, 1993, 66-73.
- Van Doorselaer 1977 : A. Van Doorselaer, La vallée de l'Escaut à l'époque mérovingienne. Quelques réflexions critiques. *Hellinium* XVII, 1977, 209-230.
- Verbeeck 1987-88 : M. Verbeeck, De merovingische begraafplaats te Erps-Kwerps (Prov. Brab.). Drie ongestoorde graven van naderbij bekeken. *Acta Archeologica Lovaniensia* 26-27, 1987-1988, 41-60.
- Verbeeck 1995 : M. Verbeeck, Quelques considérations sur les bâtiments en bois liés aux cimetières mérovingiens. Un nouvel exemple à la nécropole d'Erps-Kwerps (prov. V.-Brabant) : phénomène profane ou religieux chrétien?. In : M. Lodewijckx, *Archaeological and historical aspects of West-European Societies. Album amicorum André Van Doorselaer* (Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiae 8), Leuven 1995, 277-288.
- Verslype 1995 : L. Verslype, La représentation des modes d'inhumations dans les aires funéraires mérovingiennes. Méthodologie et étude critique d'un cas hennuyer: la nécropole de Rebaix. In : M. Lodewijckx, *Archaeological and historical aspects of West-European Societies. Album amicorum André Van Doorselaer* (Acta Archeologica Lovaniensia, Monographiae 8), Leuven, 1995, 301-319.
- Verslype 1997 : L. Verslype, L'occupation mérovingienne aux confins de l'Austrasie et de la Neustrie septentrionales et l'image archéologique des aristocraties. In : M. Rouche (ss la dir. de), *Clovis, histoire et mémoire. Le baptême de Clovis, l'événement*, Paris 1997, 567-605.
- Verslype 2003 : L. Verslype, À la vie, à la mort. Considérations sur l'archéologie et l'histoire des espaces politiques, sociaux et familiaux mérovingiens. In : R. Noël, I. Paquay et J.-P. Sosson (éd.), *Au-delà de l'écrit. Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives* (Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, hors-série), Louvain-la-Neuve 2003.
- Werner 1968 : J. Werner, Bewaffnung und Waffenbeigabe in der Merowingerzeit. *Settimana di Studio del Centro italiano di Studi sull'alto Medioevo*. XV. *Ordinamenti militari in Occidente nell'alto Medioevo* (Spoleto 30 marzo-5 aprile 1967), Spolète 1968, 95-109.
- Werner 1976 : K.-F. Werner, Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du nord-est de la Gaule. *Revue d'Histoire de l'Église de France* 62, 45-73.
- Werner 1999 : K.-F. Werner, *Naissance de la noblesse*, s. l., 1999.
- Witvrouw et al. 1991- 92 : J. Witvrouw et al., Le centre domanial du haut Moyen Âge de Hermalle (Engis). Les édifices funéraires et religieux, les nécropoles. *Bull. du Cercle Arch. Hesbaye-Condroz* XXII, 1991-1992, 45-120.
- Witvrouw 1999 : J. Witvrouw, Le centre domanial du haut Moyen Âge du Thier d'Olné à Engis / Hermalle-sous-Huy. *Bulletin de liaison de l'A.F.A.M.*, 23, *résumés des communications des XXe journées internationales d'archéologie mérovingienne*, colloque tenu à Namur, 8-10 octobre 1999.
- Young 1986 : Young B.K., Exemple aristocratique et mode funéraire dans la Gaule mérovingienne. *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations* 41-2, 1986, 379-407.